

A L'APPEL DU SNTÉ

GRÈVE DEMAIN DANS LES ÉCOLES

L'ASSOCIATION EL AMEL À PROPOS DES RADIOTHÉRAPIES

28.000 MALADES ATTENDENT UN RDV

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1252 Dimanche 24 avril 2011 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

HASSAN YEBDA :

«Les Verts n'iront pas au Maroc pour perdre»

Lire en page 24

Vote du projet de loi du code communal

Les P/APC retiennent leur souffle

Lire page 3



- GROUPES DE TRAVAIL SUR LES REFORMES POLITIQUES -



Le RND annonce sa participation

>>> Page 3

- GTP -

Un nouveau accord salarial signé

>>> Page 4

- MÉTAMORPHOSE DES TÉLÉPHONES PORTABLES -



La technologie, l'alliée des équipementiers

>>> Page 12

- FORTES PRÉCIPITATIONS À LAGHOUAT -

Un mort et des routes coupées

>>> Page 4

Libye



Les Etats-Unis lancent leur première attaque de drone

Lire en page 5

SAHARA OCCIDENTAL

Des Français dénoncent la position de leur pays

Lire en page 5

Repères

74.000

est le nombre des personnes déplacées par les violences post-électorales au Nigeria qui était auparavant de 60.000 à a annoncé la Croix-Rouge.

40

personnes au moins ont trouvé la mort vendredi lors des manifestations anti-gouvernementales dans plusieurs villes de Syrie.

20

Yéménites ont été tués en 24 heures dans une série d'attaques menées au Yémen, selon un bilan communiqué vendredi par des responsables militaires.

Les regrets de Mecherara

Le président de la Ligue nationale de football, Mohamed Mecherara, a regretté samedi le boycott des journées des championnats professionnels Ligue 1 et 2, décidé par l'Association des présidents de clubs professionnels, à l'issue d'une réunion. " Je suis désolé qu'on puisse en arriver là. S'il y avait un véritable dialogue entre toutes les parties, on aurait pu éviter cette situation ", a indiqué le patron de la LNF à la Radio nationale. Les présidents de clubs professionnels, réunis mercredi dernier, ont voté le boycott des journées de Ligue 1 (20^e) et Ligue 2 (22^e), en raison des lenteurs constatées dans l'application du projet de professionnalisme, avant de revenir à de meilleurs sentiments à l'issue de leur rencontre avec le ministre de la Jeunesse et des Sports, Hachemi Djar. Toutefois, Mohamed Mecherara, se dit conscient des doléances exprimées par les clubs professionnels. " Je suis entièrement au courant de leurs préoccupations. C'est vrai, il y a eu un malentendu, je leur demande de patienter car j'estime que les choses commencent vraiment à bouger dans le bon sens après leur dernière rencontre avec le ministre de la



Jeunesse et des Sports, Hachemi Djar", a-t-il estimé. Evoquant la réunion de l'APCP avec M. Djar, Mecherara ne cache pas son optimisme. " Je peux dire que cette rencontre était positive à plus d'un titre. Le ministre a promis aux clubs l'aide de l'Etat pour une période qui peut s'étaler jusqu'à trois ans ", a-t-il expliqué.

Les Britanniques achètent moins d'or



Les ventes de bijoux en or ont enregistré une baisse de 19,7% au Royaume-Uni au cours du premier trimestre de 2011 en raison de la flambée des cours de l'or. La quantité d'objets en or authentifiés par les bureaux de contrôle et vendus au Royaume-Uni a représenté 5,4 millions de grammes au cours des trois premiers mois de l'année, selon les chiffres publiés par l'organisme de contrôle de cette l'industrie. Par ailleurs, la taille moyenne des bijoux vendus a également diminué pour des raisons économiques, les acheteurs demandant de plus en plus des bijoux plus abordables en rapport avec leurs moyens, souligne la même source. Les prix de l'or sont montés en flèche ces derniers mois. Dans le même temps, le revenu moyen des consommateurs britanniques a diminué ces derniers mois au cours desquels le salaire moyen ne parvient pas à suivre le rythme de l'inflation.

Ils inventent la machine la plus complexe du monde !

Rube Goldberg, dessinateur et inventeur d'un système de machine accomplissant une chose simple de manière complexe, a inspiré les créateurs de la machine reconnue comme la plus complexe du monde. Gagnante d'un concours organisé par l'université de Purdue située à West Lafayette, dans l'État de l'Indiana aux États-Unis, la machine de Rube Goldberg, la plus complexe au monde, laisse sans voix tant son projet semble pharaonique. Celle-ci tente en effet de retracer l'histoire de notre monde en 212 étapes, allant de sa création avec le Big Bang jusqu'à l'Apocalypse en 2012, en passant par la Seconde Guerre mondiale, pour se terminer sur une petite note poétique : la pousse d'une fleur au milieu du chaos ! Réalisée par des étudiants de l'université, cette machine, vu les impressionnants mécanismes requis pour son fonctionnement, a été désignée comme étant la plus complexe jamais réalisée au monde.

Hamoud Boualem « absorbe » Dhaya



Hamoud Boualem vient d'acquiescer officiellement la société d'eau de source LBMES commercialisant la marque " Monts Dhaya ", située à Sidi Khelifa à l'extrême sud-est de la wilaya de Sidi Bel-Abbès. La cérémonie de signature de cette transaction a été effectuée le 10 avril dernier. Cette acquisition permettra au producteur de boissons gazeuses, Hamoud Boualem d'élargir son segment de production et de se positionner sur le marché des eaux minérales et de source. " Nous devrions pouvoir rapidement mettre en œuvre des synergies importantes à de nombreux niveaux ", a déclaré Chekib Hafiz, président de la SPA Hamoud Boualem.

Malbec world Day fêté à l'ambassade d'Argentine

C'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse sur fond musical que l'ambassadrice d'Argentine a tenu à fêter le Malbec World Day pour célébrer son vin emblématique. Un vin, entreposé dans des caves plus que centenaires, dont l'origine est partie des vignobles de Bordeaux en France et qui trouve sa renommée aujourd'hui dans toutes les contrées d'Argentine où les cépages se sont développés dans les meilleures conditions. Aussi l'Argentine est-elle devenue le principal producteur de Malbec qui ravit les palais des Européens en général et des Français en particulier. Un vin qui se déguste au détour d'un tango argentin, qui reste la marque déposée de ce beau pays qu'est l'Argentine, cela sans oublier le foot, cette passion populaire qui enflamme le cœur des Argentins.

Dixit



Mourad Medelci :

" En réalité, la discussion avec M. Juppé a porté essentiellement sur les relations bilatérales et nous avons observé qu'il y avait des avancées, en particulier sur le plan de la mise en place d'un partenariat industriel, à la fois ambitieux et équilibré. "

VOTE DU PROJET DE LOI DU CODE COMMUNAL

Les P/APC retiennent leur souffle

Le projet de loi du code communal sera soumis aujourd'hui au vote des députés de la Chambre basse après plusieurs jours de débats entamés depuis le 14 mars dernier. Ledit projet a été vivement critiqué par les parlementaires qui y voyaient un « procès » contre les élus communaux, en ce sens qu'il les amoindrit dans leurs prérogatives.

PAR MOKRANE CHEBBINE

D'ailleurs, pas moins de 242 amendements ont été introduits par les députés lors des débats. C'est dire la fronde organisée contre ledit projet. Le Front national algérien (FNA) en est allé jusqu'à boycotter la session de printemps du Parlement et organisé un rassemblement à Alger pour exiger son retrait.

Ce qui laisse planer de petits doutes sur le vote d'aujourd'hui, car le rejet du nouveau code communal a fait consensus parmi plusieurs groupes parlementaires à l'hémicycle. De leur côté, les maires,



insatisfaits des nouvelles dispositions du code communal, ont brandi la menace de débrayer en guise de rejet et de protestation. Mais cela sans compter sur le rempart de l'Alliance présidentielle qui accapare la majorité des sièges à l'Assemblée. En effet, le FLN, le RND et le MSP se sont déjà mobilisés pour contrecarrer toute tentative de rejet dudit code.

Autrement dit, le vote du projet de loi

de code communal d'aujourd'hui sera peut-être serré sans pour autant aller jusqu'au rejet. Le président de la commission, Hocine Khaldoun a indiqué récemment que « sur 225 articles contenus dans le projet de code communal, la commission avait décidé l'introduction d'amendements profonds dans 102 articles car étant pertinents, fondés et servant les intérêts des communes » alors que les 123 autres articles n'avaient pas été modifiés « pour absence de motifs juridiques ».

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia lui, s'est dit satisfait des amendements décidés par la commission « en raison de leur pertinence et objectivité ». Des amendements susceptibles d'atténuer la fronde des députés notamment la suppression des articles 45 et 79 qui ont suscité un large débat à l'hémicycle. L'article 45 stipule

qu'il est mis fin, en vertu de la loi, au mandat électoral de chaque membre de l'APC dont le parti politique a été dissous judiciairement. Quant à l'article 79 qui porte sur le retrait de confiance des présidents des APC, plusieurs députés ont insisté sur son abrogation pour permettre à l'élu d'exercer ses fonctions, en jouissant d'une plus grande liberté d'action. N'empêche, les prérogatives des Secrétaires généraux des communes seront davantage renforcées à travers cette nouvelle loi, à se fier aux propos du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia.

Ce dernier a relevé dans ce contexte que le poste de secrétaire général est considéré dans les communes dont la population dépasse les 100.000 habitants comme étant « un haut poste » pourvu en vertu d'un décret présidentiel. **M. C.**

GROUPES DE TRAVAIL SUR LES RÉFORMES POLITIQUES

Le RND annonce sa participation

PAR KAMAL HAMED

Le parti d'Ahmed Ouyahia contribuera au processus des réformes politiques à travers sa participation aux travaux des groupes de travail qui seront mis en place à cet effet. « Bien sûr que nous allons participer à ces groupes de travail » a indiqué, hier, le porte-parole du RND, Miloud Chorfi, qui s'exprimait en marge d'une conférence organisée par le parti sur le thème « La jeunesse du rassemblement et l'approfondissement du processus démocratique et de développement » ajoutant que « nous sommes partie prenante dans tout ce qui s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des réformes politiques annoncées par le président de la République. Le RND a déjà affirmé qu'il participera à ces chantiers ainsi qu'au Parlement à travers ses députés et sénateurs lorsque les projets seront soumis à l'appréciation des deux chambres du Parlement ». Sedik Chiheb, membre du bureau national du parti, dira à son tour que « le RND soutient toute initiative qui sert l'intérêt de l'Algérie ». Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia a, pour rappel, annoncé, lors d'une réunion tenue mercredi dernier avec les cadres centraux de son département ministériel, la mise en place de groupes de travail pour mettre en œuvre les directives contenues dans le discours prononcé par le président de la République le 15 avril dernier. Le ministre de l'Intérieur a aussi indiqué, s'agissant de la révision de la loi organique relative au régime électoral et des lois relatives aux partis politiques et aux associations, que des groupes de réflexion ouverts à des compétences nationales, aux universitaires, aux praticiens et à la participation des partis et acteurs politiques, seront

bientôt installés et ce, pour apporter leur contribution dans l'élaboration des avant-projets de textes. A propos de la question relative à la révision de la Constitution et si cela doit se passer par le Parlement ou par voie référendaire, Chorfi dira que « c'est le président de la République qui décidera. Nous considérons que le Parlement a pleinement joué son rôle et continue à le faire ». Dans son allocution prononcée devant l'assistance composée essentiellement de jeunes militants, Chorfi a une fois encore affiché le soutien de son parti aux réformes annoncées par le chef de l'Etat en estimant qu'elles s'inscrivent en droite ligne de la poursuite du processus des réformes politiques engagées en 1989. Pour lui c'est cette « continuité qui garantira une plus grande consécration de la pratique démocratique dans notre pays ». L'orateur n'a pas manqué de rappeler les dernières mesures prises par le président de la République entrant dans le cadre de la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi, non sans inviter les jeunes à contribuer à la stabilité du pays et à son développement. Des mesures destinées à atténuer le chômage qui sévit au sein de la population juvénile. Sedik Chiheb a, de son côté, indiqué être entièrement favorable au changement. « Le renouveau est indispensable et le RND y est favorable car faute de quoi c'est la mort » a-t-il soutenu. L'orateur a, en outre, rendu un vibrant hommage à l'ex-président de la République, Liamine Zeroual. « Cet homme, qui a donné une leçon en matière d'alternance au pouvoir puisqu'il a préféré démissionner pour la stabilité de l'Algérie, restera à jamais un symbole au sein du RND » a-t-il martelé en ajoutant que le « parti soutient les réformes engagées par le chef de l'Etat ». **K. H.**

Sous la Plume

Code élu

PAR MOKRANE CHEBBINE

A se fier aux débats houleux livrés par les députés, l'on s'achemine vers un rejet en bloc du projet de loi du code communal soumis au vote aujourd'hui. La fronde suscitée par cette loi a accouché de plus de 200 amendements formulés par les parlementaires. Certains groupes parlementaires ont poussé la contestation jusqu'au boycott de la session de printemps à l'APN. Le FNA de Moussa Touati avait même organisé un sit-in devant l'Assemblée et menacé de retirer ses élus des assemblées communales à défaut de maintenir ledit code. Fortement décrié, il ne devrait logiquement pas être adopté, à moins que les partis de l'Alliance présidentielle n'en décident autrement. Cette structure qui a accompagné le programme présidentiel, et dont la longévité tire à sa fin, va quand même accomplir l'une de ses toutes dernières tâches. Donc, le nouveau code communal, en dépit de tout le remue-ménage suscité à l'hémicycle,

« le nouveau code communal, en dépit de tout le remue-ménage suscité à l'hémicycle, finira par passer avec la bénédiction de l'Alliance présidentielle. »

cle, finira par passer avec la bénédiction de l'Alliance présidentielle, qui effacera d'un tour de main toute la cabale montée par les autres groupes parlementaires. Cette même Alliance qui avait introduit la majorité des amendements sur ledit Code. Néanmoins, l'essence de cette loi reste intacte, en dépit des changements. En

d'autres termes, l'élu du peuple reste toujours dépendant des commis de l'Etat, le secrétaire général, le chef de daïra et bien entendu le wali, ses prérogatives étant davantage amoindries. D'ailleurs, le ministre de l'Intérieur

vient de réitérer cette suprématie consécutivement à l'approbation des amendements par la commission parlementaire en charge de la question, c'est-à-dire après la mouture finale dudit code. En somme, le vote d'aujourd'hui ne sera qu'une formalité comme les précédents, à moins que l'Alliance présidentielle ne décide autrement. Ce qui est chimérique. **M. C.**

GRÈVE DANS L'ÉDUCATION À PARTIR DE DEMAIN

C'est reparti pour trois jours de protesta

Le secteur de l'Éducation nationale sera paralysé à compter de demain. Et pour cause, plusieurs syndicats, activant dans le secteur, entament une grève nationale à compter de demain.

PAR MASSINISSA BENLAKEHAL

Les travailleurs du secteur de l'Éducation nationale entament une grève de deux jours, soit les 25 et 26 avril, à l'appel de leur syndicat (SNTE). Le Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapest), fort du soutien du Cnapest et de l'UNPEF, entamera une grève de trois jours : les 25, 26 et 27 de ce mois.

Annoncée la semaine dernière, cette grève sera suivie par des rassemblements de protestation devant les sièges des directions de l'éducation à travers toutes les wilayas du pays, mardi 26. La dégradation des conditions socioprofessionnelles des travailleurs de ce secteur, sensible, est à l'origine de ce débrayage. Le ministère de l'Éducation, estimant-ils, est resté sourd à leurs doléances.

« Les travailleurs de l'Éducation veulent,



à travers ce mouvement de grève, faire pression sur le ministère de l'Éducation nationale, pour qu'il satisfasse dans les plus brefs délais toutes les revendications des travailleurs du secteur en question », a précisé la SNTE dans son communiqué. Selon Belamouri Laghaydh, qui est responsable de la Fédération nationale des personnels du secteur de l'Éducation nationale (FNPSN),

plusieurs points restent insatisfaisants. « Nous exigeons la révision du statut particulier des travailleurs de l'Éducation, la révision du régime indemnitaire, la révision de la loi portant sur le logement social, ainsi que le dossier des œuvres sociales », a-t-il affirmé lors d'une conférence de presse tenue la semaine dernière à Bab Ezzouar. La direction générale de la Fonction publique est inter-

pellée, précise-t-on auprès du SNTE, en vue de trouver des solutions aux revendications soulevées. Ces dernières, au nombre de 6, ont, principalement trait, non seulement à l'appréciation des diplômés sans distinction, la formation, mais aussi à la promotion et la revalorisation des adjoints de l'éducation.

Parmi les revendications de cette instance syndicale, rappelons-le, la révision du statut particulier des travailleurs de l'éducation contenu dans le décret exécutif numéro 08/315, afin de remédier aux anomalies contenues dans l'actuel statut. Le SNTE a également demandé l'application, à la tutelle, des articles 43 et 44 du statut particulier des travailleurs de l'Éducation, mais aussi l'actualisation de « la prime Sud » sur le nouveau salaire de base de l'année 2008. Les protestataires réclament, en outre, l'application du décret exécutif 95/300 qui concerne les enseignants de l'enseignement moyen et ceux du primaire.

Pour sa part, précise-t-on, le conseil national du Snapest a décidé d'entrer dans une protestation, après avoir déposé un préavis de grève dimanche 17 avril conformément à la réglementation. Ce mouvement de protestation a été décidé lors du conseil national du Snapest tenu les 14 et 15 avril derniers au lycée Ben-Taftifa de Blida, en présence des délégués de 36 wilayas, a-t-on souligné dans un communiqué du syndicat. **M. B.**

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER

Plus de 28.000 patients attendent un rendez-vous en radiothérapie

PAR OURIDA AIT ALI

Plus de 10 associations d'aide aux atteints de cancer sont venues de tout le territoire national : du Sud, de l'Est, et de l'Ouest pour se retrouver au forum d'El Moudjahid et pouvoir dénoncer la situation de la prise en charge « dégradante » et catastrophique des malades atteints de cancer. C'est d'un ton véhément, enflammé et

surtout révolté, sur fond d'émotion à fleur de peau, que s'exprimera Hamida Kettab, directrice de l'association d'aide aux personnes atteintes de cancer « El Amel » au CPMC. Elle dénonce la mauvaise gestion et la prise en charge déficiente de ces malades, dont la vie, ou plutôt la survie, est devenue un parcours du combattant. « Il y a une absence totale de prise en charge des malades. On déplore des ruptures des médicaments de chimiothérapie qui sont inexistantes. La radiothérapie fait également défaut. Il y a plus de 28.000 malades qui attendent un rendez-vous pour leur radiothérapie, c'est vraiment alarmant », lance la conférencière. Concernant le projet de construction de 27 nouveaux centres annoncés par le ministère, elle affirme : « C'est une bonne initiative, cependant ces centres ne seront opérationnels que dans les 3 années à venir. Nous réclamons des solutions immédiates, le cancer n'attend pas ». Elle s'interroge sur le même temps passionné : « Doit-on sacrifier ces 28.000 malades qui nécessitent des soins en urgence en attendant l'ouverture de ces centres ? Il faut prendre des mesures urgentes pour régler ces problèmes ». Au cours de son intervention Hamida Kettab précise qu'

actuellement et « à travers tout le territoire nous ne disposons que de 4 centres de radiothérapie, à savoir le centre CPMC à Alger, le centre de Blida, celui d'Oran qui ne fonctionne qu'un mois sur l'année, et celui de Constantine qui vient malheureusement de fermer ses portes ». Face à cette situation de désolation les malades ne savent plus à quel saint se vouer. Hamida Khettab informe que « ces trois centres sont débordés, d'ailleurs le CPMC est saturé et annonce que la liste des rendez-vous est suspendu jusqu'à nouvel ordre ». A travers ce point de presse la « militante » profite de l'occasion pour lancer un véritable SOS aux autorités compétentes concernées. Elle demande avec insistance à la tutelle « de réagir en urgence afin de ne pas laisser mourir ces malades. Ne pas réagir immédiatement ne relève-t-il pas de non assistance en personne en danger ? » s'interroge-t-elle. La solution est d'offrir une prise en charge à l'étranger pour ces malades en attente. Quant aux différents centres hospitaliers privés, l'intervenante assure qu'« il existe des centres de radiothérapie privés qui seront opérationnels d'ici le mois de juillet, mais dont les tarifs sont trop onéreux puisque nécessitant 6 millions de

dinars pour la thérapie globale. Il est évident que ce ne seront pas tous les malades qui en bénéficieront, vu la cherté de la vie, mais bien les plus aisés. Nous demanderons donc à la Cnas d'en assumer la prise en charge ».

A la fin de la conférence la militante a tenu à réitérer l'urgence de l'ouverture de centres de soins palliatifs, inexistantes à ce jour en Algérie. Elle explique que « les malades, qui ne relèvent plus de la chimiothérapie ou de la radiothérapie, et qui sont arrivés au dernier stade de la maladie, sont rejetés par les hôpitaux, mais plus grave par leurs propres familles et meurent ainsi seuls dans d'atroces douleurs ». Elle conclura sur cette prière, véritable cri du cœur : « Il est de notre devoir d'accompagner ces malades afin de leur permettre de mourir dans la dignité. C'est à ce stade final de la maladie que les malades nécessitent une attention particulière et on ne doit pas négliger leur souffrance physique, mais également morale ». Hamida Kettab veut, en dépit de tout, garder espoir en souhaitant que tous ces problèmes inhumains, vécus quotidiennement par les malades, soient résolus en extrême urgence. Le SOS est lancé, il reste à espérer qu'il soit entendu. **O. A. A.**

DÉCIDÉS À ALLER JUSQU'AU BOUT DE LEURS REVENDICATIONS

Les souscripteurs AADL 2001 n'en démordent pas

PAR AHMED BOUARABA

« Même si certains essayent de nous mettre des bâtons dans les roues, notre locomotive ira jusqu'à Draria ». Tel est le message lancé par les souscripteurs AADL 2001 lors d'un meeting tenu hier dans la capitale sous l'égide de l'association de solidarité et de bienfaisance « AADL 2001 ».

Qualifiant la deuxième manche de leur bataille, qui les oppose à la tutelle, de « grand problème », le président de l'association, Ayachi Akil a, concernant la domiciliation exigée par les autorités locales, annoncé que « nous avons sollicité la wilaya pour l'octroi d'un local mais nous n'avons eu aucune réponse ». Pour rappel, afin d'agréer l'association, la wilaya, avait déclaré M. Ayachi, a exigé une domiciliation

pour ce faire. Le besoin d'un toit a imposé son diktat sur ces souscripteurs et les a conduits à louer un appartement, par leur propre moyen et pas du budget qui n'a pas encore vu le jour.

Dans ce sens, il convient de noter que pour l'octroi d'un local servant de domiciliation, il faut un budget. Pour le budget il faut un agrément. Et pour l'agrément il faut un local ! Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, a fait savoir M. Ayachi, « nous avons loué un appartement mais on (wilaya) nous l'a refusé. Il nous ont exigé de louer un local ». A cet effet, les souscripteurs, déterminés à aller jusqu'au bout de leurs revendications, ont, après un entretien d'un quart d'heure dans la salle archi comble, convenu de mettre un terme à ce « casse-tête chinois ». « Nous n'allons jamais baisser les bras. Nous louerons un local » scan-

daient-ils. De son côté, le donateur de la parcelle de 14 hectares de Draria, devant abriter ces souscripteurs dont le nombre est de 2.000 pour le moment mais qui « pourra augmenter en toute transparence si, après l'étude du sol, l'assiette pourra abriter plus de 2.000 » a précisé M. Ayachi qui a poursuivi que « je ne regretterai jamais ce que j'ai fait et je respecte toujours mes engagements ».

C'est dire qu'au moment où le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, préconise aux autorités locales de répondre « aux besoins de notre peuple avec une prise en charge affinée des urgences et une qualité de service et de prestation publiques meilleures » (Conseil ministériel du 3 février 2011), les souscripteurs AADL 2001, quant à eux, auront à croiser les doigts pour que leur rêve qui date de plus de dix ans se réalise. **A. B.**

GTP

Un nouveau accord salarial signé

Les travailleurs de l'Entreprise nationale des grands travaux pétroliers dans le Sud ont mis, jeudi, fin à leur grève enclenchée depuis deux semaines et ce après avoir obtenu gain de cause et l'engagement de leur direction générale de répondre positivement à leurs revendications. En effet, un nouveau accord salarial a été établi, mercredi dernier, entre la direction générale et le collectif des travailleurs représenté par le syndicat du GTP. Il faut noter que le premier accord avait été rejeté par l'ensemble des travailleurs, notamment ceux de Hassi Messaoud lesquels réclamaient l'augmentation de l'indemnité de zone et de conditions de vie à hauteur de 80%.

Ce nouvel accord, prévoit donc l'augmentation, de 80%, de l'indemnité de zone et de conditions de vie et ce à compter du 1^{er} janvier 2011. L'ancien accord prévoyait 40% d'augmentation de l'IZCV. Un rappel, indique le document de l'accord, pourra être envisagé ultérieurement, ce en tenant compte de l'état financier de l'entreprise. Les deux parties ont convenu ainsi d'appliquer le cycle 5x3 comme modèle de travail et de repos avec notamment le maintien du salaire intégral. Pour cela un protocole d'accord sera fixé pour la mise en application dudit cycle au niveau des chantiers du Sud sur lesquels l'entreprise intervient. Les indemnités de nuisance et de travail posté seront augmentées de 80 % et attribuées à partir du 1^{er} janvier 2011 de même que la prime du salaire unique passera de 500 DA à 1.500 DA et sera attribuée à compter du 1^{er} janvier 2011. Quant aux travailleurs non permanents, l'entreprise s'est engagée à prendre en charge cette question et l'opération devrait être finalisée au cours du mois de mai prochain, indique le document en notre possession. **T. O.**

SAHARA OCCIDENTAL

DES MILITANTS FRANÇAIS DÉNONCENT LA POSITION DE LEUR PAYS

Des militants français des droits de l'Homme ont fustigé, hier dans un camp de réfugiés sahraoui, la position de la France sur la question sahraouie, dénonçant en particulier son "parti pris pour le Maroc".

PAR INES AMROUDE

Venus en délégation s'enquérir de la situation dans les camps de réfugiés sahraouis, près de Tindouf, où ils ont eu à déplorer les conditions difficiles dans lesquels vivent les populations, les militants français ont, par la même occasion, critiqué l'"entêtement de l'Etat français à soutenir les Marocains dans la colonisation d'une terre qui n'est pas la leur".

«La France n'est pas pour les droits de l'Homme, même si au niveau international elle essaie de démontrer le contraire. La France est plutôt pour le droit de l'argent et de l'économie», a déclaré à l'APS, Mme Mireille Mavrides, élue du parti communiste français et présidente du Comité femmes solidaires de Marseille.

Elle a affiché clairement son opposition à la position française qu'elle qualifie de "scandaleuse" et déclare : "Je suis contre la position de la France qui soutient fermement la position marocaine. Le peuple sahraoui a le droit à l'autodétermination et c'est un droit international et inaliénable".

L'élue communiste a tenu à préciser que son parti soutenait vivement la cause sahraouie car, a-t-elle souligné, "c'est une cause juste que nous devons défendre notamment dans son volet de droit de l'Homme qui est actuellement bafoué".

Mme Mavrides, qui visite pour la première fois les camps de réfugiés sahraouis, rapporte l'agence, a fait part de son "entière disposition", une fois rentrée au pays, à faire entendre la voix des Sahraouis en



général et de la femme sahraouie en particulier, à travers des conférences au sein du parti et dans la société civile.

«Ce sont des gens qui ont été spoliés de leurs droits. Ils n'ont pas le droit d'exister. Ce sont des gens déracinés de leur pays. Nous devons les aider et faire également entendre notre voix au niveau des Nations unies», a-t-elle conclu.

De son côté, la présidente de la commission arabe des droits humains en France et docteur en psychologie, Mme Violette Daguerre qui visite, elle aussi, pour la première fois les camps de réfugiés, a déploré les conditions "inhumaines" de vie qui y prévalent.

«Je suis choquée de voir qu'il y a encore des gens qui vivent dans ces conditions

pour des intérêts politiques et économiques au détriment de tout un peuple", a-t-elle déploré, estimant que "nul n'a le droit de laisser un peuple dans des conditions aussi difficiles, alors qu'il ne demande que son indépendance".

Elle n'a pas manqué, elle non plus, de s'attaquer à la position française qu'elle juge "inadmissible", tout en soutenant que la position de l'Etat français vis-à-vis du conflit sahraoui "est loin de refléter la position du peuple de France".

«Les droits de l'homme ne se trouvent pas au niveau du gouvernement mais au sein de la société civile», a-t-elle dit.

«Le souci des grandes puissances est plutôt économique, stratégique et politique et vont là où les mènent leurs inté-

rêts. Je pense aussi qu'il y a une contradiction entre soumettre un peuple à des conditions de vie difficiles et dans le même temps, dire qu'on est en train de défendre les droits de l'Homme". a ajouté Mme Daguerre.

Dans ce cadre, elle a appelé les militants français des droits de l'Homme à sensibiliser et à informer encore plus le monde. "Nous ne sommes pas ici pour faire les touristes, nous sommes là pour dénoncer et dire ce que nous voyons notamment en matière de conditions de vie difficiles que vivent les Sahraouis" a-t-elle précisé.

Par ailleurs, l'universitaire en sciences politiques et relations internationales, M. Ismaïl Debeche, a estimé que la mission de la Minurso est de défendre et surveiller les droits de l'Homme sahraoui et non seulement de tenter d'organiser un référendum d'autodétermination.

Ce fervent défenseur des droits sahraouis a qualifié la mission des Nations unies au Sahara occidental d'échec dans la mesure où elle tarde, a-t-il dit, à instaurer le mécanisme de défense des droits de l'Homme des Sahraouis, estimant que "si les autorités marocaines n'avaient rien à cacher, elles auraient été les premières à en demander la mise en place".

«Il n'est pas normal que l'ONU parle de droits de l'Homme à l'échelle internationale au moment où elle les occulte avec le peuple sahraoui. C'est inacceptable», a-t-il déploré, exprimant son vœu de voir cette institution répondre à l'appel des Sahraouis pour l'élargissement de la mission de la Minurso en matière de droits de l'Homme. I. A.

LYBIE

Les Etats-Unis lancent leur première attaque de drone

Les Etats-Unis ont lancé hier leur première attaque de drone sur la Libye, a annoncé le ministère américain de la Défense, sans autres détails. Cette opération avait été précédée jeudi dernier par une mission de ces avions sans pilote humain à bord mais sans lancer d'attaques de missiles en raison des mauvaises conditions météorologiques. Le secrétaire à la Défense, Robert Gates, avait déclaré jeudi lors d'une conférence de presse que "le Président Obama a affirmé que lorsque nous avons des capacités uniques, il est alors prêt à les utiliser".

«L'avantage des drones est unique dans un conflit dans la mesure où ils ont la capacité de descendre plus bas, et sont donc en mesure d'obtenir une meilleure visibilité sur les objectifs, et sont particulièrement adaptés dans les zones urbaines avec de faibles dégâts collatéraux», avait détaillé pour sa part le général James Cartwright, lors de cette conférence de presse.

La décision d'utiliser des drones armés intervient alors que des pays membres de l'Otan commencent à critiquer ce qu'il considèrent comme un désengagement relatif des Etats-Unis dans les opérations militaires en Libye, le commandement de la mise en place de l'exclusion aérienne ayant été transféré à l'Otan alors que les avions de chasse américains avaient été retirés des opérations des raids.

M. Gates avait fait également savoir que l'Otan avait déjà utilisé les drones Predators armés pour recueillir des renseignements en Libye, mais que ce nouveau déploiement de drones "donnerait à l'Alliance transatlantique une nouvelle efficacité contre l'attaque de cibles retranchées".

LES FORCES DE KADHAFI SE REPLIENT DE MISRATA

LES INSURGÉS REPRENENT DU TERRAIN

PAR MASSINISSA BENLAKEHAL

Après de durs combats au sol, la ville de Misrata, à l'est de Tripoli tombe enfin entre les mains des insurgés. Les forces loyales au colonel auraient quitté la ville et les tribus locales et la population tenteraient de trouver une solution aux litiges en suspens soit par la voie du recours à la force ou soit par celle des négociations, a déclaré, samedi, le vice-ministre des Affaires étrangères libyennes Khaled Kaim. Dans la nuit de vendredi à samedi, plusieurs explosions ont secoué dans la capitale, Tripoli, survolée fréquemment par des avions de chasse de l'Alliance atlantique (Otan). Les raids ont visé, entre autres, un terrain vague entouré de murs et de miradors et dont l'entrée est gardée en permanence par l'armée libyenne, en face de la résidence de Bab Al-Aziziya, résidence du colonel Kadhafi, près du centre de Tripoli. Les Predators américains (drones armés et sans pilote) ont pris part aux raids aériens lancés hier sur la capitale libyenne. Le Pentagone a indiqué

qu'un Predator a procédé à des frappes, hier, en début d'après-midi, avant d'ajouter que deux avions de ce type survolent en permanence le pays.

Les affrontements intenses qu'a connus la ville de Misrata, assiégée depuis près de deux mois par les forces pro-Kadhafi, auraient, selon les rebelles, causé la mort d'au moins 10 personnes et des blessés parmi les forces loyalistes. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a déjà procédé à l'évacuation de Misrata de plus de 3.100 réfugiés de 21 nationalités, qui se sont retrouvés coincés dans la ville. Un bateau de l'OIM est arrivé dans la ville hier matin, a-t-on appris, avec un chargement de médicaments et de nourriture, pour repartir vers la ville de Benghazi avec à son bord un millier de réfugiés étrangers. Devant le port, des centaines de familles libyennes faisaient la queue dans l'espoir de monter dans le bateau.

La Chine s'est dite opposée à toute action en Libye sans mandat du Conseil de sécurité des Nations unies, a-t-on indiqué de source officielle à Pékin. Ces propos

ont été tenus par le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Hong Lei en réaction à des informations faisant état de l'envoi sur le sol libyen de conseillers militaires pour aider les rebelles à combattre les forces loyales au colonel Mâammar Kadhafi.

Le sénateur américain John McCain, qui s'est rendu Benghazi, fief de la résistance libyenne, a appelé le monde, notamment les Etats-Unis et les pays membres des forces de la coalition, à reconnaître et à armer les insurgés. Le secrétaire à la Défense, Robert Gates, rappela, jeudi, qu'il avait fait savoir, jeudi dernier, que l'Otan avait déjà utilisé les drones Predators armés pour recueillir des renseignements en Libye, mais que ce nouveau déploiement de drones « donnerait à l'Alliance transatlantique une nouvelle efficacité contre l'attaque de cibles retranchées ». Pour sa part, l'amiral Mike Mullen, chef d'état-major de l'armée américaine avait prévenu vendredi que le conflit en Libye menaçait de se transformer en "impasse".

M.B.

OBJECTIF DU RECENSEMENT ÉCONOMIQUE

Connaître les préoccupations des opérateurs

L'identification des préoccupations des opérateurs économiques figure parmi les objectifs du recensement économique, qui débutera le 8 mai prochain, afin de disposer de données précises sur le système d'information statistique actuel qui demeure insuffisant au regard des besoins croissants de l'économie nationale.

PAR INES AMROUDE

A cet effet, l'Office national des statistiques (ONS), qui encadre l'opération du recensement économique, la première du genre en Algérie a conçu, rapporte l'APS, trois questionnaires dont un consacré aux préoccupations et contraintes des opérateurs économiques.

Les deux autres sont destinés aux établissements économiques et administratifs afin de collecter des informations sur ces institutions, à savoir : localisation, caractéristiques, appartenance, activité, emploi, mode d'imposition et chiffre d'affaires, etc.

Intitulé "Établissement économique, préoccupations et contraintes", ce questionnaire permettra non seulement de rapprocher les opérateurs économiques des pouvoirs publics mais aussi de trouver des solutions adéquates à leurs problèmes.

Il comporte sept questions ayant trait à l'investissement et l'environnement de l'entreprise en général. Il s'agit notamment du



délai de création de projets, complexité du dossier administratif, qualité d'infrastructure, etc.

Le questionnaire évoque également les principales sources de financements des investissements (emprunts bancaires, autofinancement, subventions de l'Etat, etc.), main d'œuvre (difficultés de recrutement, qualification) et les besoins en approvisionnements (matières premières, produits finis, disponibilité des produits, leurs prix et qualité..)

Le document s'intéresse aussi aux problèmes de trésorerie des entreprises, aux incitations fiscales et parafiscales ainsi qu'aux difficultés d'accès au foncier.

Les données recueillies à l'issue de cette opération, serviront à la mise en place d'un répertoire national exhaustif qui constituera

une base de sondage efficiente, en particulier pour l'enquête approfondie constituant la 2^e phase du recensement économique qui démarquera avant l'automne, selon l'ONS. Le recensement économique se déroulera en deux phases distinctes, la première consistant à dénombrer l'ensemble des entités de toutes les activités et tous les secteurs juridiques confondus (hors agriculture) en vue de mettre en place un fichier général des entreprises et établissements économiques.

La deuxième phase portera sur une enquête approfondie qui devrait toucher un échantillon d'entreprises sur la base d'un questionnaire (propre à chaque secteur d'activité) pour la collecte de l'ensemble des données physiques et comptables.

Le recensement économique, qui concernera l'ensemble des établissements et entre-

prises des secteurs de l'industrie, BTP, commerce, transport, services et administration, a pour principal objectif la mise à jour du répertoire des personnes morales et physiques afin d'être utilisé comme base de sondage.

Il permettra aussi l'élaboration des comptes sectoriels, la mise en place de nouveaux indicateurs des différents secteurs d'activité, notamment ceux du secteur privé.

Selon l'ONS, pour la première fois en Algérie, l'exploitation des données de ce recensement sera réalisée par une nouvelle technique, à savoir la lecture optique. Elle permet d'assurer rapidement et avec un haut niveau de fiabilité la saisie de tous les questionnaires.

Ce recensement, pour lequel une enveloppe de 1,137 milliard DA a été dégagée, durera trois mois, et sera réalisé par quelque 3.000 agents recenseurs et 700 contrôleurs encadrés par l'ONS.

I. A.

MANQUE D'INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE

Entrave majeure aux investissements

Le déficit quantitatif et qualitatif en infrastructures constitue un sérieux goulet d'étranglement tant pour les programmes d'intégration régionale que pour l'expansion des investissements publics et privés nationaux et internationaux en Afrique, a souligné jeudi à Paris Abdelkader Messahel, ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines.

M. Messahel a dirigé la délégation algérienne aux travaux de la 16^e session du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, tenue dans la capitale française.

Intervenant dans le cadre de ce forum, sur le thème "Pré-conditions au succès de la croissance économique, y compris l'intégration régionale et commerciale, et le développement des infrastructures", le ministre délégué a rappelé, précise l'APS, que l'approche régionale du développement "constitue le socle même du NEPAD depuis son lancement il y a une décennie", indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

"Cela témoigne que l'Afrique a pris conscience que l'étrouffement et la fragmentation des marchés nationaux constituent un handicap à la valorisation optimale de son vaste potentiel économique", a-t-il dit.

Evoquant la démarche d'intégration, il a souligné que l'expérience des autres régions du monde "a montré que l'ouverture des marchés ne saurait suffire à développer une dynamique durable de croissance, mais doit être accompagnée et complétée par des efforts tendant vers des convergences macro-économiques et des politiques communes favorisant le développement des infrastructures et l'élargissement de la base productive".

Se référant aux programmes de développement des grands projets d'infrastructures élaborés dans le cadre du Nepad et de l'Union africaine, il a fait remarquer que la mise en place du sous-comité des chefs d'Etat du Nepad vise à donner une "forte impulsion" à la réalisation des projets régionaux prioritaires du développement de l'Afrique, en vue d'adapter leurs politiques de coopération pour prendre en charge les besoins induits par cette dimension régionale.

I. A.

SOCIÉTÉ DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE

Le leasing immobilier opérationnel

L'offre de leasing immobilier a commencé chez la Société de refinancement hypothécaire (SRH) depuis une dizaine de jours a annoncé, hier à Alger, son Président-Directeur général, M. Abdelkader Beltas.

«Nous avons entamé l'opération du leasing le 13 avril en cours et nous avons déjà reçu quelques demandes. Nous avons quatre contrats en cours de discussion dont un qui doit être signé cette semaine avec une entreprise privée», a-t-il déclaré dans un entretien à l'APS.

«Les opérateurs intéressés sont priés de prendre contact avec la société. Actuellement l'opération est centralisée au niveau de notre siège (Said Hamdine-Alger) mais si la demande augmente nous pourrions ouvrir de nouvelles agences dans le futur», a-t-il ajouté.

En mars dernier, le Conseil de la monnaie et du crédit avait autorisé cette société publique à élargir ses activités au leasing immobilier. Mais certains opérateurs conti-

nent de confondre leasing immobilier et mobilier, selon M. Beltas. «Nous finançons uniquement les biens immobiliers c'est à dire immeubles administratifs, magasins, installations industrielles et commerciales...et non pas les équipements», a-t-il précisé. Selon un document de la SRH, le leasing immobilier concerne "l'acquisition de terrains bâtis, immeubles existants ou à ériger, parties d'immeubles, immeubles commerciaux, bureaux, halls de production, halls industriels ou de stockage, biens mobiliers transformés en immeubles par incorporation ainsi que les installations hôtelières et de loisirs".

Le leasing est une opération commerciale et financière par laquelle une société financière (crédit-baillleur) achète un bien à usage professionnel, commercial ou industriel pour le céder à un tiers (crédit-preneur) en vue de l'exploiter pour une durée déterminée en contrepartie de loyer à verser périodiquement. A la fin du contrat, le crédit-preneur peut restituer le bien au bailleur, demander le

renouvellement du contrat ou acquérir le bien au prix convenu dans le contrat.

«Notre objectif est d'accompagner les professionnels, qui ont au moins 3 ans d'activité, pour le développement de leurs entreprises et nous leur offrons pour cela un financement à long terme allant de 5 ans à 15 ans et c'est ce type de financement qui manque sur le marché actuellement», a-t-il précisé.

«Nous pouvons aussi, à la demande d'un opérateur, acheter un terrain sur lequel nous (SRH) construisons des immeubles pour les louer ensuite selon la formule du leasing», a-t-il souligné. Quant au financement direct du logement par la SRH, M. Beltas a affirmé que «cette société agissait en tant que banque centrale pour l'habitat+, ses missions se limitant au refinancement des crédits immobiliers et non pas au financement direct des logements, qui incombe aux banques».

Selon ce responsable, les services de leasing offerts actuellement sont plutôt orientés vers le leasing mobilier sur le court et le moyen termes (1 à 3 ans).

R. E.

BENMERADI À LA RENCONTRE DE LA DIASPORA ALGÉRIENNE EN FRANCE

Pour un partenariat profitable à l'économie nationale

Le ministre de l'industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Mohamed Benmeradi, a rencontré jeudi à Paris une partie de la diaspora algérienne en France dont des membres du réseau des Ingénieurs-Consultants-Experts franco-algériens (ICE).

Dernier point de sa visite de travail de deux jours à Paris, cette rencontre a permis au ministre de rappeler les attentes du gouvernement auprès des membres de la communauté nationale établie en France, notamment en matière de transfert de savoir-faire à travers des partenariats profitables à l'économie nationale.

«C'est un appel du cœur que je lance à notre diaspora pour nous aider à accompagner les réformes économiques et sociales menées dans le pays afin de lui permettre de diversifier ses sources de revenus », a-t-il lancé devant un parterre composé essen-

tiellement de chefs d'entreprise, de juristes et d'experts comptables.

Le ministre a assuré les différents intervenants lors de cette rencontre que l'Algérie demeure à l'écoute de ses enfants là où ils se trouvent et attend d'eux une « contribution effective à la reconstruction de l'économie nationale ». Il a insisté sur l'apport de ces compétences en matière de formation et d'apprentissage, de partenariat dans la PME et dans les secteurs de la sous-traitance.

Un membre du réseau ICE, Mohamed Lanouar, avocat de son état, a estimé que la « réelle urgence » consiste à identifier sans délai les sollicitations des pouvoirs publics algériens, appelant les responsables consulaires, présents à la réunion, à s'atteler à cette tâche.

Le consul-général d'Algérie à Paris, Rachid Ouali, a indiqué qu'en perspective de l'avènement du Conseil consultatif de la

communauté nationale à l'étranger, des efforts ont été déployés qui ont abouti, selon lui, à la création de l'Association des compétences à l'étranger. La présidente et fondatrice du réseau ICE, Nadia Bennacer, a souligné de son côté la réalisation prochaine à Alger d'une école supérieure de commerce et de management, une action, qui a-t-elle dit, « nous tient à cœur pour contribuer, par un bon encadrement des compétences, à la création de la richesse et des emplois en Algérie ».

Dans un point de presse à l'issue de la rencontre, M. Benmeradi, qui s'est dit « agréablement surpris » par un tel contact avec une partie de la communauté nationale à l'étranger, a annoncé qu'il rencontrera au mois de mai prochain à Alger des délégations des réseaux ICE et Réage (Réseau des étudiants algériens diplômés des grandes écoles françaises).

R. E.

TIZI-OUZOU

1.107 affaires traitées par la Police judiciaire

Les services de wilaya de la Police judiciaire dans la wilaya de Tizi-Ouzou ont eu à traiter pas moins de 1.107 affaires diverses mettant en cause 817 personnes et ce, au courant du premier trimestre de l'année en cours.

C'est ce qui ressort du bilan adressé, hier, aux rédactions. Au chapitre des affaires relatives aux crimes et délits contre les biens, les services de la Police judiciaire ont traité 468 affaires, dans le même cadre 144 personnes ont été interpellées dont 79 ont été placées en détention préventive, 50 citées à comparaître, 7 mises sous contrôle judiciaire alors que 8 ont été laissées en liberté provisoire. Par ailleurs, le même bilan précise que 194 affaires ont été élucidées au vol des affaires inhérentes aux crimes et délits contre les personnes.

L'interpellation de 227 personnes a été enregistrée, d'où 17 d'entre elles placées en détention préventive, 202 citées à comparaître, 4 mises sous contrôle judiciaire et 4 laissées en liberté.

Concernant les affaires relatives aux infractions économiques et financières, les mêmes services ont recensé 24 affaires mettant en cause 19 individus parmi lesquels 1 a été placé en détention préventive et 18 cités à comparaître. Concernant le trafic et consommation de stupéfiants et substances psychotropes 24 affaires, mettant en cause 35 personnes, ont été enregistrées : 30 ont été placées en détention préventive, 4 citées à comparaître et 1 laissée en liberté. Concernant les affaires d'atteinte à l'ordre public, au nombre de 19 et lors desquelles 70 personnes ont été interpellées, 14 placées en détention préventive, 48 citées à comparaître, 3 mises sous contrôle judiciaire et 5 laissées en liberté. Deux affaires relatives aux infractions à la réglementation régissant les étrangers ont été également traitées où 3 personnes ont été interpellées, 1 a été placée en détention préventive et les 2 autres ont été citées à comparaître. Enfin, il est signalé dans le communiqué des services de la Police judiciaire que 386 autres affaires ont été prises en charge avec l'interpellation de 319 personnes, la détention préventive de 34 individus, la citation à comparaître de 272 mis en cause et enfin la mise sous contrôle judiciaire de 11 personnes.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

5 décès déplorés depuis le 1^{er} janvier

Cinq personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la circulation survenus dans la wilaya de Tizi-Ouzou depuis le premier janvier de cette année.

Au total, on déplore 68 accidents ayant entraîné 73 blessés. Les services de sécurité, pour différentes infractions graves au code de la route, ont placé en fourrière 22 véhicules et dressé 867 contraventions.

Enfin, 65 permis de conduire ont été retirés au cours de la même période.

L. B.

TIPASA, COMPLEXES TOURISTIQUES « CET » ET « MATARÈS »

4 milliards de DA pour leur réhabilitation

Une enveloppe de 4 milliards DA a été débloquée par le CPE (Conseil de participation de l'Etat) pour la réhabilitation des complexes touristiques de "Tipasa village" (ex-CET) et "Tipasa Matarès", a annoncé le wali.

Au cours d'une session ordinaire de l'APW consacrée au bilan d'activités de la wilaya ainsi qu'au dossier santé, le chef de l'exécutif a abordé la question relative aux loisirs et lieux de détente pour les familles, expliquant que le programme de réhabilitation des complexes touristiques "a pour objectif d'offrir un cadre de vie adéquat ainsi que des espaces de farniente en dehors de la saison estivale où la pression est énorme".

A travers le lancement de ce programme national de rénovation des infrastructures touristiques, il s'agit, selon le responsable de la wilaya, d'offrir des lieux de détente tout au long de l'année et non pas seulement durant les deux mois de la saison estivale (juillet et août) d'autant que les familles sont de plus en plus nombreuses à opter pour les sorties aérées dans la wilaya de Tipasa, en particulier les week-ends. Le directeur de l'Entreprise de gestion touristique de Tipasa, M. Chiah Rabah, a précisé que la réhabilitation des deux complexes fait partie d'un programme national de réhabilitation de 46 établissements hôteliers qui sera lancé incessamment, "d'autant que la saison estivale pour



les trois prochaines années, Ramadhan oblige, sera écourtée et sera, par conséquent, mise à profit pour rénover et moderniser les infrastructures".

Les complexes de la wilaya de Tipasa, a précisé M. Chiah, ont bénéficié de 10% du montant global de l'enveloppe destinée à la réhabilitation de 46 établissements hôteliers estimée à 40 milliards DA.

L'étude de rénovation et de modernisation des deux complexes ainsi que la création de nouvelles activités génératrices de ressources nouvelles en basse saison pour

les unités est déjà lancée, selon le même responsable, qui précise que chacune des trois entités (Matarès, Corne d'or et Tipasa village) aura sa propre vocation.

Le complexe de Matarès sera dédié aux activités d'affaires (congrès, conférences et autres rencontres spécialisées), celui de Tipasa village destiné aux familles et enfants avec l'aménagement de nouvelles structures d'accueil et la Corne d'or sera réservée aux activités culturelles, artistiques et archéologiques.

APS

TISSEMSILT, RÉSORPTION DE L'HABITAT PRÉCAIRE

Lancement des travaux de construction de 600 logements

Les travaux de construction de 600 logements publics locatifs dans la wilaya de Tissemsilt seront lancés avant la fin du deuxième trimestre de cette année, au titre du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP), a-t-on appris auprès de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI). Ce programme

prévoit 300 logements pour Tissemsilt, 100 pour Theniet El Had, 80 pour Khemisti et 60 autres pour chacune des communes de Layoune et Ain Bessam, communes qui enregistrent un grand nombre d'habitations précaires et indécents. La wilaya a bénéficié depuis 2006 de programmes de réalisation d'un total de

9.000 logements au titre du RHP dont un millier a été réceptionné jusqu'à présent. La livraison de 861 autres est prévue cette année dans différentes communes de la wilaya. Il est également attendu le lancement, fin 2011, des travaux de construction de deux mille logements dans le cadre du programme RHP de l'exercice 2010, répartis sur les 22 communes de la wilaya.

Dans le même contexte, 3.749 logements locatifs publics sont en cours de construction dans de plusieurs communes de la wilaya avec un taux d'avancement des travaux variant entre 20 et 80%. D'autre part, 540 logements seront distribués le mois de juin prochain selon l'OPGI. Cette opération dans le cadre du RHP concernera dix communes dont Tissemsilt, Theniet El Had, Khemisti, Layoune et Lardjem où il est prévu l'achèvement prochain des travaux d'aménagement externe.

À noter que 138 sites d'habitat précaire ont été localisés dans la wilaya de Tissemsilt totalisant plus de 9.000 habitations indécents. La ville de Tissemsilt compte, à elle seule, près de 4.000 habitations de ce genre, selon les statistiques de la direction de l'urbanisme et de la construction.

APS

CONSTANTINE, CHAMBRE DE L'ARTISANAT ET DES MÉTIERS

Formation en design intérieur

Une formation à distance en design et décoration d'intérieur sera lancée le 24 avril prochain à l'initiative de la Chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) de la wilaya de Constantine, a annoncé son directeur.

Première du genre dans la wilaya, cette formation à distance (via le net) cible une quarantaine d'artisans des wilayas de Constantine, Khenchela, Skikda, Sétif et Batna.

Cette formation sera sanctionnée par la remise d'un diplôme qui permettra aux concernés de créer leur propre micro-entreprise spécialisée, avec l'aide et sous la supervision de la CAM, a précisé ce res-



ponsable. L'opération est initiée en coordination avec le Bureau international du tra-

vail (BIT), au titre d'un accord pour lequel dix wilayas du pays, dont Constantine, ont été sélectionnées.

Les spécialités dispensées dans le cadre de cette formation sont différentes selon les wilayas. C'est ainsi que les artisans de Annaba pourront parfaire leur savoir-faire en coiffure, ceux de Mostaganem en pâtisserie, de Skikda en plomberie et les artisans de Béjaïa en menuiserie. Ce stage ouvert de trois mois sera encadré par des professionnels du domaine, des enseignants de l'Ecole des Beaux-Arts et des architectes de l'université Mentouri. S'agissant de Constantine, M. Kacem a souligné qu'un programme "exclusif", comprenant trois modules (initiation à la décoration d'intérieur, à l'aménagement et à l'ornementation) a été élaboré pour mener cette formation qu'il a qualifiée "d'importante" au vu du manque de spécialistes dans le domaine.

Les formations qui seront appuyées par des démonstrations vidéo seront axées sur la rénovation, les nuances des couleurs, la luminosité, les peintures et les revêtements de murs et de sols, a expliqué le directeur, faisant savoir que les futurs designers seront conviés, à la fin de leur stage, pour des travaux en ateliers et des tests d'évaluation.

APS

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES

La production céréalière menacée par la sécheresse

La production de céréales de la wilaya de Constantine est menacée par la sécheresse qui sévit ces derniers temps, a estimé, jeudi, un responsable de la Direction des services agricoles (DSA)

Ce constat a été établi à l'issue d'études qui viennent d'être élaborées par l'Institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID), a précisé le chargé de la cellule de communication de la DSA, M. Fouad Bentradi. Selon le rapport de l'INSID, le suivi du bilan hydrique du sol dans la wilaya de Constantine fait ressortir que la réserve hydrique, sur une profondeur de 40 à 50 centimètres, "n'est pas non loin du seuil du stress hydrique". Les services agricoles appellent, dans ce contexte, les agriculteurs des différentes communes de la wilaya à "prendre les dispositions utiles quant à la préparation des réseaux d'irrigation et à la vérification des équipements de pompage, afin d'éviter des

pertes néfastes aussi bien pour eux que pour le secteur agricole". Les superficies réservées à la céréaliculture, au titre de la campagne agricole 2010-2011, sont de l'ordre de 66.000 hectares. De plus, les conditions climatiques actuelles, caractérisées par une "montée anormale des températures", doublées d'une humidité importante, notamment durant le mois d'avril, peuvent conduire à l'apparition et au développement de maladies foliaires, notamment la rouille jaune, qui peuvent causer des dégâts importants aux cultures de céréales. Les agriculteurs espèrent "une dernière pluie salvatrice avant l'arrivée de la saison chaude", a indiqué le même responsable, faisant savoir que la wilaya de Constantine dispose d'importantes ressources d'irrigation, à savoir 33 forages, 232 puits, 35 sources d'eau et 17 retenues collinaires.

APS

ILLIZL, RELANCE ET PROMOTION DU TOURISME

Elaboration d'un nouveau plan

Un nouveau plan de relance et de promotion du tourisme est en cours d'élaboration dans la wilaya d'Illizi, a annoncé le wali en session de l'Assemblée populaire de wilaya (APW).

Plusieurs secteurs, dont ceux de l'environnement, du transport, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'artisanat, ainsi que les communes et les associations versées dans ce créneau sont impliqués dans l'élaboration de ce plan qui permettra d'inventorier les ressources touristiques à développer et à exploiter dans cette wilaya.

Ils ont pour tâche également de définir les opportunités d'investissement, a précisé le chef de l'exécutif en séance de clôture de la 1re session ordinaire de l'APW (2011). Le directeur du Tourisme a fait état, de son côté, de mesures d'encouragement qui seront prises en faveur des investisseurs potentiels pour développer des

activités touristiques dans la wilaya et la zone d'extension des sites touristiques de la région de Tisras (Djanet) sur une superficie de 100 hectares.

La wilaya d'Illizi entend, dans ce cadre, promouvoir plusieurs types de tourisme, dont le thermalisme et le tourisme culturel, a ajouté le directeur du tourisme, selon qui, les agences de voyages et les associations à caractère touristique s'emploient également à la relance de l'activité touristique, menant des actions de sensibilisation sur la protection et la valorisation du patrimoine touristique de la wilaya, comme le nettoyage des stations de gravures et de peintures rupestres visitées à chaque fin de saison et situées pour la plupart dans le Parc national du Tassili, notamment à Tadrart, Tikoubaouine, Issendilène et Tigherghart.

Ces partenaires du secteur du tourisme

ont à charge aussi l'organisation de caravanes et de manifestations visant à faire découvrir aux touristes les richesses que recèle la région, dont les oasis d'Ihrir, les palmeraies de Djanet, les vieux ksour, les sources thermales de Imihrou et Ifni, le grand erg oriental de Bordj Omar Idriss et l'artisanat qui fait la réputation des localités de Djanet, Illizi et Bordj El-Houès.

Toutefois, le secteur du tourisme connaît, selon ses responsables, un manque en matière de structures d'accueil, comme les hôtels avec seulement six totalisant une capacité de 317 lits et trois campings de 180 lits à Illizi, Bordj El-Houès et Djanet.

La direction du secteur a lancé en octobre dernier une campagne d'information pour encourager l'investissement dans l'hôtellerie.

APS

ORAN

«Spécial été» pour le transport vers les plages

464 véhicules de différents gabarits seront mobilisés pour le transport des estivants vers les plages de la wilaya d'Oran durant la saison estivale prochaine, a annoncé la Direction des transports. Un programme suivant un plan de transport "spécial été", qui fait l'objet d'élaboration par la direction du secteur en collaboration des directions concernées, déterminera les rotations quotidiennes de ces véhicules offrant un total de 27.050 places, a indiqué la direction en prévoyant une affluence de 8 millions d'estivants. Pour la corniche oranaise ouest, à elle seule, 230 bus d'un total de 12.000 sièges seront mis à la disposition des estivants et 70 bus d'une capacité totale de 8.100 seront mobilisés pour "couvrir" les plages de la daïra de Gdyl et 45 autres d'une capacité de 3.200 places pour la daïra de Bethioua, outre 30 bus pour la daïra d'Arzew et 25 pour la daïra de Bir El-Djir. En outre, 64 bus assureront environ 1.350 places/jour sur la ligne desservant les communes côtières de la daïra de Boutlélis, à l'extrême ouest du littoral oranais. Dans le domaine de la gestion du trafic routier, la même direction a rappelé le plan de transport et de la circulation de la ville d'Oran mis en place dernièrement en prévision de la saison estivale, pour éradiquer les points noirs rencontrés en pareille période de l'année en raison du grand flux des touristes. D'autre part, quatre parkings, dont la réalisation fait l'objet de préparation, contribueront à la réglementation du trafic routier et la lutte contre les stationnements anarchiques au centre-ville d'Oran, en attendant la généralisation de cette opération à travers toute la wilaya.

OUM EL-BOUAGHI Poursuite des opérations de cadastre

Les opérations de cadastre des superficies agricoles et urbaines toucheront, courant 2011, cinq communes de la wilaya d'Oum El-Bouaghi, a indiqué le directeur de wilaya du cadastre. Les communes concernées sont Aïn Kercha, F'kirina, Bir Chouhada, Boughrara-Saoudi et Aïn Beïda, a indiqué le même responsable, relevant que 19 communes sur les 29 que compte la wilaya ont été totalement cadastrées. L'établissement du cadastre permettra aux pouvoirs publics de créer "aisément" des lotissements sociaux et de dégager des assiettes foncières pour l'implantation d'investissements publics, tout en évitant les litiges fonciers, a noté le même responsable, rappelant que la "date butoir" pour l'achèvement du cadastre national est prévue pour fin 2014. Jusqu'à 2010, les opérations de cadastre ont touché 60.036 hectares, soit 97 % de l'objectif de 62.000 hectares initialement fixé, a également indiqué ce responsable. Les 19 communes cadastrées totalisent, à elles seules, une superficie de 387.828 hectares. Les différents documents (plans, tableaux, registres) ont été remis à la conservation foncière qui assure la numérotation et l'établissement des cahiers fonciers au profit des propriétaires.

APS

MANIFESTATIONS EN SYRIE

Les forces de sécurité tirent à balles réelles

Ils sont plusieurs dizaines de milliers à avoir défilé dans tout le pays vendredi dernier, jugeant insuffisantes les mesures annoncées. La levée de l'état d'urgence, qui limitait de façon drastique les libertés depuis 1963, était l'une des principales revendications des opposants au début de la contestation. Mais ils réclament désormais aussi des réformes démocratiques, la libération des détenus politiques et la fin de la mainmise des services de sécurité sur la société.



Amnesty International avait estimé que cette journée serait "un test de la sincérité du gouvernement concernant l'application des réformes", rapporte le quotidien *Le Monde*. Et le test s'est révélé peu concluant : les forces de l'ordre n'ont pas hésité à tirer à balles réelles sur les manifestants pour les disperser. Au moins soixante-dix personnes ont été tuées à travers le pays, selon des témoins et des militants des droits de l'Homme joints au téléphone. S'il est confirmé, il s'agirait du bilan le plus lourd en un seul jour depuis le début, il y a un mois, des manifestations contre le régime du président Bachar Al-Assad. Des dizaines de personnes ont aussi été blessées.

Avant l'intervention des forces de l'ordre, la journée de vendredi avait connu l'une des plus importantes mobilisations

depuis le début, le 15 mars, du mouvement de contestation sans précédent contre le régime du président Bachar Al-Assad, arrivé au pouvoir en 2000 à la mort de son père, Hafez Al-Assad. Quelque dix mille contestataires se sont rassemblés dans le centre de Deraa, épice de la contestation, à la sortie des mosquées, appelant à la dissolution des services du renseignement. Certaines pancartes appelaient à l'"annulation de l'article 8" de la Constitution, qui consacre l'hégémonie du parti Baas, selon un militant. Des manifestations ont ainsi eu lieu à travers tout le pays : à Hama, 210 km au nord de Damas, à Lattaquié, 350 km au nord-ouest de Damas, à Homs (Centre), dans la ville portuaire de Baniyas (Nord-Ouest) —où quelque dix mille personnes ont appelé à la chute du régime à la vue "de traces de torture" sur le corps de détenus libérés—, à

Qamishli (Nord-Est), à Douma, à 15 km au nord de Damas, ou encore à Zabadani, à 50 km au nord-ouest de Damas, et près de deux cents personnes ont défilé brièvement dans la capitale.

Plus de 70 morts dans l'ensemble du pays

Selon la version officielle syrienne, les forces de l'ordre sont intervenues avec des gaz lacrymogènes et des canons à eau seulement pour empêcher des heurts "entre certains manifestants et citoyens", et "pour protéger des biens privés". "Il y a eu des blessés", a indiqué l'agence SANA. Mais des images de cadavres ensanglantés, y compris d'enfants, sont diffusées par des photographes présents sur place et des manifestants qui veulent prouver la violence de la répression selon le même quotidien.

Des militants syriens ont publié des listes nominatives recensant plus de 70 morts dans l'ensemble du pays. "Les forces de sécurité syriennes ont commis des massacres dans plusieurs villes et régions aujourd'hui en Syrie faisant jusqu'à présent 72 morts et des centaines de blessés", a annoncé le Comité syrien de défense des droits de l'Homme, basé à Londres, dans un communiqué parvenu à l'AFP, vendredi soir selon *Le Monde*.

Pour un changement démocratique et pacifique

Entre cinq mille et six mille personnes ont défilé à Qamishli, dans le nord-est de la Syrie. Selon des témoins, les forces de sécurité ont tiré des cartouches de gaz

lacrymogène pour disperser un rassemblement d'environ deux mille personnes dans le quartier historique du Midan, au centre de Damas. Les manifestants, arabes, kurdes et chrétiens assyriens, ont commencé à défiler devant la mosquée Qasmo, brandissant des drapeaux syriens. Certains portaient une banderole affichant "Arabes, Syriens et Kurdes contre la corruption".

Dans leur premier communiqué commun depuis le commencement des manifestations à la mi-mars, les "comités locaux de coordination", qui représentent les différentes provinces de Syrie, ont estimé que "les slogans de liberté et de dignité ne pouvaient être traduits dans les faits que par des changements démocratiques pacifiques". "Tous les prisonniers d'opinion doivent être libérés. L'appareil de sécurité en place doit être démantelé et remplacé par un autre, assorti d'une juridiction précise et qui agit en conformité avec le droit", déclarent-ils dans le communiqué. Avant la journée de vendredi, au moins deux cent vingt-huit personnes avaient été tuées depuis le 15 mars en Syrie, selon Amnesty International.

Des islamistes libanais soutiennent les manifestants syriens

Quelque trois cents personnes ont participé, vendredi à Tripoli, la grande ville du nord du Liban, à une manifestation controversée, organisée par un parti panislamique, de soutien aux protestataires syriens. Les autorités libanaises avaient un temps interdit cette manifestation.

R. I.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية بجاية
مديرية التنظيم والشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام
مكتب المؤسسات المنظمة والنشاطات المنظمة
قرار رقم 11/418

يتضمن فتح تحقيق عمومي حول مدى التأثير على البيئة لمشروع إنشاء وحدة لإستخراج المواد الآتية من الوديان من طرف السيد : غرات موسى بلدية القصر.

إن والي ولاية بجاية

- بمقتضى القانون رقم 09/84 المؤرخ في 09/02/1984 المتعلق بالتنظيم الإقليمي للبلاد
- بمقتضى القانون رقم 05/85 المؤرخ في 05/02/1985 المتعلق بحماية الصحة وترقيتها المعدل والمتمم
- بمقتضى القانون رقم 08/90 المؤرخ في 08/04/1990 المتعلق بالبلدية المتمم
- بمقتضى القانون رقم 09/90 المؤرخ في 09/04/1990 المتعلق بالولاية المتمم
- بمقتضى القانون رقم 29/90 المؤرخ في 29/12/1990 المتعلق بقانون بالتهيئة والتعمير المعدل والمتمم
- بمقتضى القانون رقم 30/90 المؤرخ في 30/12/1990 المتعلق بالأماكن الوطنية المعدل والمتمم
- بمقتضى القانون رقم 10/03 المؤرخ في 10/03/2003 المتعلق بحماية البيئة في إطار التنمية المستدامة
- بمقتضى المرسوم الرئاسي المؤرخ في 20/09/2010 المتضمن تعيين السيد : حمو أحمد التوهامي واليا لولاية بجاية
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 215/94 المؤرخ في 21/07/1994 الذي يضبط أجهزة الإدارة العامة في الولاية وهيكلها
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 198/06 المؤرخ في 31/05/2006 المحدد للتنظيم المطبق على المنشآت المصنفة
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 144/07 المؤرخ في 19/05/2007 الذي يحدد قائمة المنشآت المصنفة لحماية البيئة
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 145/07 المؤرخ في 19/05/2007 الذي يحدد مجال تطبيق محتوى وكيفية المصادقة على دراسة وموجز التأثير على البيئة
- بناء على القرار الولائي رقم 11/197 المؤرخ في 14/02/2011 متضمن تعيين الأشخاص المؤهلين للقيام بمهام المحافظين المحققين في مجال التحقيقات حول الملائمة وعدم الملائمة لسنة 2011
- بناء على المراسلة رقم 359 المؤرخة في 31/03/2011. الصادرة عن مديرية البيئة لولاية بجاية والمتضمنة الأخذ بعين الإعتبار دراسة التأثير على البيئة لمشروع إنشاء وحدة لإستخراج المواد الآتية من الوديان من طرف السيد : غرات موسى بلدية القصر.

باقتراح من السيد : مدير التنظيم والشؤون العامة
يقرر

المادة الأولى : سيشرع في فتح تحقيق عمومي مدى التأثير على البيئة لمشروع إنشاء وحدة لإستخراج المواد الآتية من الوديان من طرف السيد : غرات موسى بلدية القصر.

المادة الثانية : يعين السيد : عزوق فاح مكلف بمصلحة وصايات البلديات (دائرة القصر) كمحافظ محقق وفي حالة غيابه، يستخلفه السيد : ريملة مراد رئيس مصلحة بلدية القصر.

المادة الثالثة : يتولى المحافظ المحقق المعين بالإتصال بمديرية البيئة للولاية قصد الحصول على نسخة من دراسة التأثير على البيئة والمخططات المرتبطة بالمشروع.

المادة الرابعة : تودع وثائق ملف التحقيق وكذا سجل التحقيق بمقر بلدية القصر خلال شهر ابتداء من 02 ماي 2011 إلى غاية 31 ماي 2011 وذلك لكي يتسنى لكل شخص الإطلاع عليه كل يوم (ما عدا أيام الجمعة والسبت وأيام العطل) ويدون ملاحظاته على السجل أو يرسلها كتابيا إلى المحافظ المحقق.

المادة الخامسة : يعلق هذا القرار بمقر بلدية القصر وينشر بكافة الوسائل المعمول بها داخل إقليم البلدية ويجب أن تثبت هذه الإجراءات بواقعة شهادة مسلمة من طرف رئيس المجلس الشعبي البلدي.

المادة السادسة : عند إنتهاء مدة التحقيق المحددة أعلاه يغلق سجل التحقيق ويؤشر من طرف رئيس المجلس الشعبي لبلدية القصر ويرسل في ظرف 24 ساعة مع ملف التحقيق إلى المحافظ المحقق الذي يتولى بدوره إرسال كل الملف مرفوقا برأيه إلى السيد رئيس دائرة القصر الذي يحيل الملف إلى السيد والي.

المادة السابعة : ينشر هذا القرار في يوميتين وطنيتين ثمانية أيام (08) على الأقل قبل بداية التحقيق ويتحمل صاحب المشروع مصاريف النشر.

المادة الثامنة : يكلف السادة الأمين العام للولاية، مدير التنظيم والشؤون العامة، مدير الحماية المدنية، مدير الطاقة والمناجم، مدير الري، مدير المصالح الفلاحية، مدير البيئة، مدير الصحة والسكان، رئيس دائرة القصر، المحافظ المحقق، كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار الذي سينشر في نشرة القرارات الإدارية للولاية.

الوالي

L'iPhone enregistre toutes vos données de localisation

Page 14



MICROSOFT ALGÉRIE

Mourad Naït-Abdesselam, nouveau directeur général

Lire en page 13

MÉTAMORPHOSE DES TÉLÉPHONES PORTABLES

La technologie, l'alliée des équipementiers

Lire en page 12



MOUSSA BENHAMADI AU 20e SICOM 2011

«La 3G n'est pas à l'ordre du jour !»

En marge du 20e Salon de l'informatique, de la bureautique et de la communication (SICOM 2011), M. Moussa Benhamadi, ministre de la Poste et des TIC, a réaffirmé la volonté de l'Algérie de racheter la filiale algérienne de l'opérateur égyptien de téléphonie mobile, Orascom Télécom.



Lire en page 13

MÉTAMORPHOSE DES TÉLÉPHONES PORTABLES

La technologie, l'alliée des équipementiers

Les mobiles se sont très vite métamorphosés. SMS, wap, bluetooth, appareil photo, caméra... En 20 ans, ces petits outils technologiques ont su se rendre indispensables à notre quotidien.

Cet appareil qui nous permet d'être joints presque n'importe où et à n'importe quel moment est devenu aujourd'hui indispensable et très utile. Son énorme succès a même touché presque toutes les générations. Il devient de plus en plus rare celui qui ne possède pas de téléphone portable.

Aujourd'hui nous trouvons comme importantes marques Nokia, Samsung, LG, Sony Ericsson... entre beaucoup d'autres. Le niveau de concurrence est très élevé, mais par contre la demande ne cesse elle aussi d'augmenter. L'évolution rapide de la technologie et des goûts incite les consommateurs à changer constamment leur téléphone et à ne plus utiliser leurs vieux combinés.

Il a été conçu pour que les personnes puissent être contactées n'importe où et n'importe quand.

A cela, se sont ajoutées d'autres fonctionnalités comme les SMS (Short Message System), MMS (Multimédia Message Service) ou encore l'Internet sur le mobile par le GPRS, entre beaucoup d'autres fonctions. Il est vrai que grâce aux nouveautés, nous pouvons prendre des photos avec notre téléphone, écouter de la musique, voire planifier notre agenda.

C'est au début des années 90 que la première génération de téléphone mobile va évoluer. C'est en 1982 qu'est créé le Groupe Spécial Mobile (GSM), qui a été établi pour créer une norme pour les téléphones mobiles.

A partir de la fin des années 90, les téléphones portables sont devenus un véritable vecteur d'innovation, qu'il s'agisse de mobilité ou de haute technologie en général. Certains modèles ont contribué à la création de nouvelles normes et de nouveaux modes de communication sans fil.

Sorti à la fin de l'année 2000, le Nokia 3310 s'est rapidement taillé une réputation de «téléphone incassable». Il n'est pas très beau et est assez lourd par rapport à la concurrence, mais fait preuve d'une robustesse qui a fait sa renommée. Il s'est également fait remarquer par un grand nombre de fonctions, souvent des gadgets : une calculatrice, un chronomètre, ou encore quatre jeux. Sorti en 2003, le Nokia 1100 est un téléphone très basique, qui ne propose pas de fonctionnalités inédites, qui n'est pas très avancé technologiquement et dont le design n'est certainement pas son point fort.

Et pourtant, cet appareil est aujourd'hui connu comme étant l'appareil électronique le plus vendu dans le monde avec 200 millions d'exemplaires écoulés.

Aujourd'hui, il est très fréquent qu'un téléphone



mobile propose de très nombreuses fonctions qui n'ont plus forcément de rapport avec le principe de base d'un téléphone, qui est la communication.

La révolution des smartphones

Les smartphones, autrefois destinés aux professionnels, sont désormais accessibles aux particuliers. Le smartphone est un téléphone intelligent qui intègre aux fonctions de base, un agenda, une navigation web, une messagerie électronique, un GPS etc. Il permet également l'installation d'applications additionnelles sur l'appareil lui-même. Les nouvelles armes des constructeurs : très large écran tactile, clavier intuitif et design épuré et high-tech. Tout cela fonctionne grâce à un système d'exploitation, comme pour un ordinateur, qui régit les applications précédemment installées sur le mobile. Les trois systèmes dominant le marché actuel sont : Microsoft Windows Mobile, Palm OS et Symbian.

Les tendances en Algérie

- Un récent sondage, effectué par l'équipe de N°1 Magazine auprès de plus de 600 Algériens, a démontré clairement que pour la plupart des consommateurs en Algérie, un téléphone sert uniquement à appeler et à envoyer ou recevoir des SMS.

- Nokia recule de plus en plus mais reste leader

Bluetooth, les vidéos, l'Internet, les appareils photos, la musique, les jeux vidéo sont maintenant disponibles sur un même téléphone portable. Mais même si ces fonctions multimédias sont très intéressantes, les téléphones portables ne pourront pas remplacer l'ordinateur. Avant de choisir un téléphone portable, il est recommandé de s'informer sur la performance du réseau existant et les zones de couvertures des opérateurs.

Pour l'heure, le constat des lieux fait ressortir que le marché algérien est dominé par des distributeurs représentants de plusieurs constructeurs mondiaux, dont le finlandais Nokia et le sud-coréen Samsung.

Ces distributeurs approvisionnent les points de vente. En fait, c'est ce qui concerne le circuit officiel car il existe un autre circuit de vente, celui de l'informel.

Le quartier populaire Belfort, situé dans la commune d'El-Harrach, est devenu, ces trois dernières années, une véritable plaque tournante pour la téléphonie mobile. Ce quartier renferme une série de magasins de grossistes spécialisés dans la vente d'appareils téléphoniques portables et de leurs accessoires.

Ce commerce constitue, aujourd'hui, une véritable Bourse informelle, en un mot, un commerce parallèle du téléphone portable où s'échangent tous les modèles de mobiles à des prix défiant toute concurrence.

Les constructeurs tentent de minimiser ce fléau en encourageant leurs distributeurs à «faire du volume» et donc d'augmenter le chiffre d'affaire. Des concours sont lancés et ceux qui atteignent les meilleures performances sont récompensés (offres de voyages par exemple).

laissant de plus en plus de place au sud-coréen Samsung qui monte en flèche.

- Un mobile à deux cartes SIM débarque dans notre pays, commercialisé par Samsung, LG et Nokia.

Il s'agit d'un mobile pouvant accueillir 2 cartes SIM qu'elles proviennent du même opérateur ou non et de plus fonctionnelles en même temps permettant par exemple à son utilisateur de basculer de son numéro professionnel à son numéro personnel sans avoir à changer de mobile.

- Tendances vers les portables dotés d'un clavier coulissant.

- Cependant, l'absence de la 3G en Algérie risque de freiner un peu le business et le moyen et haut de gamme. C'est pour cette raison que les constructeurs font un forcing pour que l'Algérie bascule vers la 3G.

Les critères de sélection d'un téléphone portable

Tout dépend de la préférence et du budget et le choix est motivé en général par son usage. Pour les opérateurs économiques, ils leur permettront de rester en contact permanent avec leurs bureaux et leurs collaborateurs.

D'autres critères rentrent en ligne de compte tels que l'autonomie, le poids et la couleur.

Plusieurs fonctionnalités comme la connectivité

LG ELECTRONICS ALGÉRIE

Une campagne d'installation gratuite pour l'ensemble de ses climatiseurs



En prévision de la saison estivale, LG Algérie gâte ses nouveaux clients en offrant à tout acquéreur d'un climatiseur de la marque coréenne l'installation gratuitement assurée par des équipes spécialisées. Des climatiseurs de haute qualité et une installation totalement gratuite...Que vouloir de plus ?! Selon un communiqué publié par LG Algérie, cette promotion sur les climatiseurs a été lancée le 9 Avril dernier et se poursuit jusqu'au 20 mai prochain. Et ce n'est pas tout, ceux qui ont choisi la marque coréenne peuvent aussi profiter de prix compétitifs pour une gamme variée de climatiseurs de haute performance. La même source précise également que cette campagne a d'ores et déjà commencé à faire beaucoup de bruit, notamment parmi ceux qui connaissent et qui reconnaissent la qualité des climatiseurs LG, dont les performances sur tous les plans aussi bien techniques que ceux économiques demeurent imbattables. LG s'est voulu prévenant et agit ainsi sur le sens de l'anticipation en restant collé aux préoccupations de sa fidèle clientèle. Fidèle comme en témoignent les nombreuses visites et autres appels enregistrés chaque jour au niveau de ses showrooms et de son centre d'appel où il est fait état d'un intérêt hautement perceptible en direction du système de la climatisation ainsi que de l'offre gratuite sur l'installation.

MOUSSA BENHAMADI AU 20e SICOM 2011

«La 3G n'est pas à l'ordre du jour !»

En marge du 20e Salon de l'informatique, de la bureautique et de la communication (SICOM 2011), M. Moussa Benhamadi, ministre de la Poste et des TIC, a réaffirmé la volonté de l'Algérie de racheter la filiale algérienne de l'opérateur égyptien de téléphonie mobile, Orascom Télécom.

Lors d'une déclaration à la presse nationale, le ministre des PTIC a indiqué que l'Etat sera fin prêt pour racheter Djezzy d'ici juin prochain. «Cette affaire sera résolue selon la législation algérienne», a-t-il encore une fois précisé, soulignant que c'est le cabinet d'avocats français Shearman and Sterling-Ilp France qui a été sélectionné par le gouvernement algérien en début de cette année pour l'accompagner dans l'opération d'acquisition de Djezzy.

S'exprimant sur l'octroi de la licence de troisième génération de téléphonie mobile dite 3G, tant attendue par les abonnés algériens, M. Benhamadi surprend en déclarant que ce projet n'est pas à l'ordre du jour et prendra finalement beaucoup plus de temps. «Nous sommes en cours de préparation d'un dossier complet relatif à la licence de



troisième génération avec l'expertise de professionnels du domaine. Ainsi, et avant de lancer l'appel d'offre de la 3G, son cahier des charges sera soumis à l'approbation du Conseil des ministres pour décider de la date de son lancement sur le marché», a expliqué le ministre des PTIC. A travers cette déclaration, M.

Benhamadi se rétracte sur l'annonce qu'il a faite en septembre 2010. Pour mémoire, le ministre de la Poste et des TIC a affirmé l'année précédente que le dossier de la 3G est en cours d'élaboration au niveau du ministère et que sa mise en service sera effective à partir de 2011.

MICROSOFT ALGÉRIE

Mourad Naït-Abdesselam, nouveau directeur général



Microsoft Algérie a annoncé lors d'un point de presse la nomination de M. Mourad Naït-Abdesselam au poste de directeur général de la filiale du groupe américain en Algérie. Ainsi, lors de la conférence de presse animée ce matin par le nouveau directeur général de Microsoft Algérie, M. Mourad Naït-Abdesselam, ce dernier a surtout focalisé sur l'importance de la stratégie adoptée par Microsoft en Algérie, notamment sur l'axe de la construction de l'image, en développant des actions citoyennes par l'ouverture de nouveaux espaces de formations notamment en direction des étudiants et contribuer à créer des cellules d'enseignement grâce aux produits d'apprentissage Microsoft. M. Mourad Naït-Abdesselam a évoqué également l'intention de Microsoft Algérie à renforcer ses

collaborations avec ses partenaires dans le domaine du deuxième axe de leur stratégie, plus qu'important, selon le nouveau patron de Microsoft Algérie qui est le développement des compétences locales : «Je souhaite que nous soyons un acteur et partenaire-clé du développement économique et humain du pays, et un acteur moteur du développement d'une économie du logiciel, en mettant l'accent sur le développement des compétences, le renforcement de notre écosystème partenaire et le partage de nos expériences mondiales», a-t-il déclaré. Et de poursuivre : «Cela va en assurant un alignement optimum avec les besoins de nos clients, du marché algérien et de nos utilisateurs. À ce titre, nous continuerons à investir, à développer nos talents locaux, à renforcer notre organisation», dira M. Naït-Abdesselam. M. Naït est diplômé de l'université des sciences et technologies Houari Boumediène en 1991. Il a achevé ses études à Paris et a intégré le groupe américain Dun & Bradstreet. Il a ensuite poursuivi sa carrière chez Microsoft France, dans le consulting, avant de rejoindre l'Afrique du Nord en tant que Directeur régional Consulting & Support, puis comme Directeur régional grands comptes et public secteur.

SAMSUNG DÉVOILE LE C6712 DUOS

Un mobile fonctionnant sous TouchWiz 3.0



Le fabricant de téléphonie mobile sud-coréen, Samsung va étendre sa gamme de terminaux dual-SIM DuoS en lançant un nouveau modèle C6712, également connu sous le nom de Star II. En effet, ce nouveau téléphone Samsung bénéficie d'un emplacement pour 2 puces SIM qui permet de combiner en toute simplicité deux lignes téléphoniques. Il s'agit également d'un terminal qui fonctionne sous TouchWiz 3.0. Le Samsung Star II embarque un bel écran LCD tactile capacitif de 3,2 pouces de 262 144 couleurs qui affiche ses contenus dans une résolution 240 x 400 pixels (WQVGA). Il dispose également d'une connectivité Bluetooth 3.0, d'une mémoire interne d'une capacité de 30 Mo, d'un emplacement microSD / microSDHC acceptant les cartes mémoire d'une capacité maximale de 16 Go et d'un port micro-USB 2.0. Il permet aussi à son acquéreur de surfer, commun quer ou de s'informer sur la

toile grâce à sa compatibilité avec les réseaux 2G quadribande et le Wi-Fi 802. Orienté multimédia, le Samsung C6712 DuoS est, par ailleurs, équipé d'un APN de 3,2 Mégapixels capable d'enregistrer les vidéos et une radio FM avec support RDS. Pour le moment, le constructeur coréen n'a pas dévoilé le prix de ce nouveau téléphone portable, mais il sera, par contre, commercialisé à partir du mois de mai prochain.

Le deal entre Nokia et Microsoft signé

En négociations depuis le mois de février, les deux firmes ont enfin signé un protocole de partenariat.

L'attente aura été très longue. Nokia et Microsoft ont mis fin à des mois de négociations pour enfin signer un partenariat, finalement en avance sur le calendrier initialement prévu. Un accord qui consiste en une forte somme d'argent versée de la part du géant américain, mais dont le montant n'a pas été communiqué, en échange de royalties pour chaque smartphone Nokia Windows Phone vendu, explique Cnet France.

Les deux nouveaux partenaires auront aussi la possibilité de piocher dans le portefeuille technologique de l'autre, Nokia recevant de l'argent pour ses futurs transferts de brevets. Autre échange de bons procédés, le Windows Phone 7 de Microsoft profitera du savoir faire du constructeur finlandais, ceci concernant surtout les services de géolocalisation, de photos ou le support de différentes langues.

Enfin, concernant l'Ovi Store, la plateforme d'applications de Nokia, les développeurs sont invités à s'inscrire au programme Windows Phone Developer où ils bénéficieront de la première année gratuite. Un nouveau magasin d'applications, qui s'appuiera en grande partie sur le Windows Marketplace, ouvrira ensuite sous la marque Nokia.

Samsung este à son tour Apple en justice



Attaqué par la marque à la pomme devant la justice américaine, le constructeur sud-coréen a lui aussi assigné Apple devant les tribunaux. C'est une véritable bataille judiciaire que se livrent Apple et Samsung en ce moment. Après avoir vu la firme de Steve Jobs avoir recours à la justice américaine pour une histoire de plagiat de ses iPhone et iPad, Samsung a contre-attaqué en déposant également plainte pour plagiat devant un tribunal de Séoul, rapporte Europe 1. Des actions ont également été engagées à Tokyo et à Mannheim, en Allemagne.

"Samsung va répondre activement à l'action judiciaire engagée contre (lui) afin de protéger sa propriété intellectuelle et de garantir la poursuite de son innovation et de sa croissance dans le secteur des communications mobiles", a indiqué le constructeur sud-coréen dans un communiqué. Apple aurait ainsi violé des brevets Samsung en matière de technologie sans fil. On sent que toute cette histoire n'est pas prête de s'arrêter...

TELEPHONIE

L'iPhone enregistre toutes vos données de localisation

Des chercheurs ont découvert par hasard que l'iPhone enregistrait des données sur tous les lieux où son propriétaire se rendait. Des informations que le téléphone conserve ensuite dans un fichier secret mais qui est transféré sur l'ordinateur lorsque l'on connecte l'appareil.

C'est une découverte inquiétante qu'ont annoncé aujourd'hui Pete Warden et Alasdair Allan. A la conférence du Where 2.0 à San Francisco aux Etats-Unis, ces deux scientifiques ont expliqué que l'iPhone conservait un fichier secret contenant toutes les données de géolocalisation de son propriétaire.

Autrement dit, à chaque déplacement, le téléphone enregistre la latitude et la longitude du lieu ainsi que l'heure à laquelle il s'y est trouvé. Une fonction jusqu'ici totalement inconnue et découverte par hasard alors que les deux chercheurs tentaient de visualiser les données contenues dans un iPhone. Si le réseau mobile enregistrait déjà la localisation



des téléphones, ces données ne pouvaient être consultées que par la police ou d'autres organismes reconnus et avec autorisation. Ainsi, ce dossier crée l'inquiétude quant à la sécurité des propriétaires d'iPhone. "La localisation est un des éléments les plus sensibles dans la vie de quelqu'un. L'existence de ces données crée une véritable menace pour la vie privée. L'absence de notice pour les utilisateurs ou d'option de contrôle ne peut découler que d'une ignorance de la vie privée

à l'étape de la conception", a expliqué Simon Davies, directeur du groupe de pression Privacy International, cité par The Guardian. Si l'inquiétante fonction concerne les iPhone mais aussi les iPad, les chercheurs ont indiqué que l'enregistrement des données semblait avoir commencé à la mise à jour de juin 2010 de l'iOS 4. Certains téléphones conserveraient alors près d'un an de données géographiques. Par ailleurs, en étudiant ces données, Pete Warden et Alasdair

Allan se sont aperçus que le dossier "secret" était automatiquement transféré sur l'ordinateur lorsque l'on y branchait son téléphone et que l'on procédait à une synchronisation.

Si quelqu'un vole un iPhone et parvient à le débloquent, il peut alors avoir directement accès aux fichiers qu'il contient et extraire les données de localisation. De même, quelqu'un qui aurait accès à l'ordinateur d'un utilisateur d'iPhone pourrait visualiser chacun de ses déplacements.

Une application pour consulter les données

Interrogé sur la question, Apple n'a pour l'instant pas commenté la découverte. Mais les chercheurs n'excluent pas que cette fonction soit tout sauf accidentelle. "Apple pourrait avoir des nouvelles fonctions en tête qui requièrent un historique des localisations, mais c'est une spéculation. Le fait que le fichier soit transféré lorsque l'on se déplace est une preuve que cette collecte de données n'est pas accidentelle", ont expliqué les chercheurs.

En attendant de trouver un moyen de bloquer cette fonction, Pete Warden et Alasdair Allan ont donc créé une page web pour répondre aux questions concernant ce dossier secret. Ils y proposent également une application qu'ils ont mis au point pour permettre aux utilisateurs d'iPhone de savoir quelles données de localisation leur téléphone contient.

Toshiba sort le 1er PC portable 3D sans lunettes



Le constructeur japonais va sortir le premier ordinateur disposant de la technologie 3D et ne nécessitant pas de lunettes spéciales. Toshiba avait fait sensation lors du dernier CES de Las Vegas, le salon de l'électronique grand public, avec un ordinateur capable d'affi-

cher des images en 3D sans avoir besoin pour l'utilisateur d'enfiler des lunettes spéciales. Ce PC portable va bientôt être commercialisé, à commencer par le Japon en juillet prochain. Baptisé Dynabook Qosmio T851/D8CR, il peut donc afficher des images 2D en définition Full HD mais également des images 3D (HD mais pas Full HD).

Le Monde Numérique nous explique que les images 3D sont créées à l'aide de parallaxe. L'ordinateur fournit ainsi deux images, l'une pour l'œil gauche et l'autre pour l'œil droit, tandis que la caméra du PC détecte le visage de l'utilisateur et adapte ainsi la projection de l'image en fonction de l'endroit où il se trouve. Surtout, le Toshiba Dynabook Qosmio T851/D8CR peut afficher simultanément des images 2D et 3D grâce à la technologie Window 3D. Un sacré bel outil technologique, dont on ne sait malheureusement pas quand il arrivera dans nos contrées...

Sony laisse tomber la PSP Go

La marque japonaise a confirmé l'abandon de la production de la PSP Go, lancée en 2009. Sony veut se concentrer sur la NGP, sa future console portable nouvelle génération. Le constructeur nippon a donc annoncé l'arrêt de la production de sa PSP Go pour mettre toutes ses forces dans la future concurrente de la Nintendo 3DS. Néanmoins, la console sera commercialisée jusqu'à épuisement des stocks disponibles et Sony a indiqué qu'il assurerait le SAV ainsi que les mises à jour, relaye Zdnet. Il semble que le tremblement de terre du 11 mars a quelque peu précipité cette décision, le géant japonais ayant déjà repoussé la date de sortie de la NGP. On va vraisemblablement devoir attendre jusqu'au début de l'année 2012 pour se la procurer alors que son lancement était prévu pour la période des fêtes de fin d'année.



HANDBALL-ALGÉRIE COUPE D'ALGÉRIE (1/4 DE FINALE - MESSIEURS)

DIFFICILE QUALIFICATION DU GSP

Les quarts de finale de la Coupe d'Algérie de handball disputés vendredi, ont vu la difficile qualification du GS Pétroliers (messieurs), tenant du trophée, aux dépens de la JSE Skikda, mais aussi l'élimination du MC Saida par le CRBB Arreridj, finaliste de l'édition 2010.

Chez les messieurs, le GS Pétroliers l'actuel leader du Championnat a passé difficilement l'écueil dressé par la JSE Skikda, lors de la confrontation au sommet qui les a opposés à Djemila. Le score final (25-24)

Résultats techniques

GS Pétroliers ù JSE Skikda	25-24
MC Saida ù CRBB Arreridj	30-33
O.El-Oued ù HBC El-Biar	33-34
TR Sétif ù GS Boufarik	25-28

(Seniors-dames) :

RIJ Alger ù GS Pétroliers	19-30
NRF Constantine ù HBC El-Biar	12-28
HBC Gdyl ù HHB Saida	24-21
JS Azellaguen ù EHB Laghouat	22-21

Programme des demi-finales : (6 mai 2011)

(Messieurs)

GS Pétroliers - CRBB Arreridj
HBC El-Biar - GS Boufarik

(Seniors-dames) :

GS Pétroliers - JS Azellaguen
HBC El-Biar - HBC Gdyl



faveur des camarades de l'international Messaoud Berkous, reflète parfaitement la physionomie du match. Les Skikdis ont tenu la dragée haute aux Pétroliers durant la 1ère période, et aussi en fin de match, avant que les Pétroliers ne s'imposent par un but d'écart. Menée par (20-25), la JSES a réussi à revenir à 25-24 dans les cinq dernières minutes. L'autre belle affiche de la journée entre le MC Saida et le CRBB Arreridj a tenu toutes ses promesses, en allant aux prolongations à l'issue desquelles la victoire a souri au CRBBA. Les dix dernières minutes étaient palpitantes entre les deux équipes. Le CRBBA menait par 22-20 (à la 50e min) avant que les Saidis ne se réveillent dans les cinq dernières minutes. Mais le CRBBA a pu égaliser (27-27) à la toute dernière seconde

grâce à un jet de 7 mètres. Durant les prolongations, le CRBBA qui a exploité une infériorité numérique de son adversaire pour porter l'estocade et l'emporter par (33-30) et obtenir le droit d'affronter le GSP, son bourreau lors de la finale de l'édition 2010. Les deux derniers qualifiés sont le HBC El-Biar et le GS Boufarik qui l'ont emporté comme prévu devant respectivement l'O.El-Oued (34-33) après prolongations et le TR Sétif (28-25-). Chez les "Dames", les principaux prétendants, le GS Pétroliers (tenant du trophée), et le HBC El-Biar se sont qualifiés logiquement aux demi-finales, alors que le HBC Gdyl et la JS Azellaguen ont créé la surprise aux dépens HHB Saida et l'EHB Laghouat, finaliste de l'édition 2010.

APS

JEUX OLYMPIQUES 2012 (ÉLIMINATOIRES)

Zambie - Algérie le 18 juin à Chingola

Le match Zambie-Algérie comptant pour le deuxième tour retour des éliminatoires du tournoi de football des Jeux Olympiques Londres-2012 se déroulera le samedi 18 juin au Nchanga stadium à Chingola, a annoncé la Fédération zambienne de football (FAZ). "La rencontre retour face à l'Algérie se déroulera le 18 juin. Nous avons choisi le stade de Nchanga pour accueillir ce match, en respectant toutes les mesures de sécurité exi-

gées par la Fédération internationale de football" a déclaré Erick Mwanza, porte parole de la FAZ, lors d'une conférence de presse à Lusaka. Le match aller devrait se dérouler à Alger le dimanche 5 juin. D'autre part, le responsable de la FAZ a remercié l'ambassadeur d'Algérie en Zambie et en Zimbabwe, M. Lazhar Soualem pour sa visite à la FAZ pour discuter des préparatifs de cette rencontre, ainsi que l'endroit où va se dérouler la ren-

contre, rapporte vendredi la presse locale. Lors du tour précédent, l'Algérie a battu Madagascar en aller et retour (3-0, 0-1), tout comme la Zambie qui s'est imposée contre le Rwanda (0-1, 2-0). Les huit équipes qualifiées à l'issue du dernier tour disputeront un tournoi final qui aura lieu du 2 au 18 décembre 2011 dans un des pays qualifiés et qui sera désigné ultérieurement.

APS

JEUX MONDIAUX-2011

Une présélection nationale universitaire de football en stage en mai prochain

Une présélection nationale universitaire de football, effectuera son 3e regroupement du 1er au 4 mai prochain à Staoueli (Alger), en prévision des prochaines échéances officielles internationales, a indiqué vendredi la Fédération algérienne du sport universitaire (FASU). Dirigée par les entraîneurs nationaux, El Hadj Noureddine, Abed Abdelouahab et Rebah Omar, le stage regroupera 38 joueurs issus des différents paliers. Pas moins de seize (16) nouveaux joueurs intégreront le 3e regroupement. Le staff technique a programmé cinq séances d'entraînements au stade de Staoueli. L'équipe algérienne prépare les

Jeux Mondiaux-2011, prévus du 13 au 23 août à Shenzhen (Chine).

Liste des joueurs convoqués:

Ikhlef Sofiane, Attou Mokhtar (GCMascara), Khoualed Med Larbi (USBiskra), Cherfaoui Tarek (IRB Sidi Aissa), Bilal Kedjour (Paradou AC), Sayeh Reda (M'Khadma), Boulaouidat El Hadi (ABMerouana), Kadri Younes (MC El Eulma), Baa Nassim, Dahmane Hamza, Kherbache Smain, Lahouamed Fouad, Anana Merouane (CR Belouizdad), Abdelmalek Hadjres, Madi Aymen, Bencherafa Walid, Youcef Chibane (RCKouba), Zine El Abidine Gougui, Gariche

Riadh (SAMohammadia), Bousmaha Ahmed, Atek Abdelhak (MC Saida), Laroussi Khierddine, Kouriba Lyès (ES Setif), Djeloul Djouba (ASO Chlef), Adjrou Ibrahim (JS Jijel), Salim Riad Kabla (USM El Harrach), Abderaouf Chial (CS Constantine), Zouheir Bouregaa (MO Constantine), Chérif Haloui, Azzeddine Khelafi (AS Khroub), Boubakeur Hellal (CA Batna), Walid Boutadjine (NA Hussein Dey), Mohamed Zouaoui (USM Annaba), Ahmed Sahraoui (DRD Staouéli), Mustapha Zaghba (WR M'Sila), Imed El Dine Heraoubia (Bordj El Bahri), Isam Hamrat et Zine Eddine Bensalem (MCAlger).

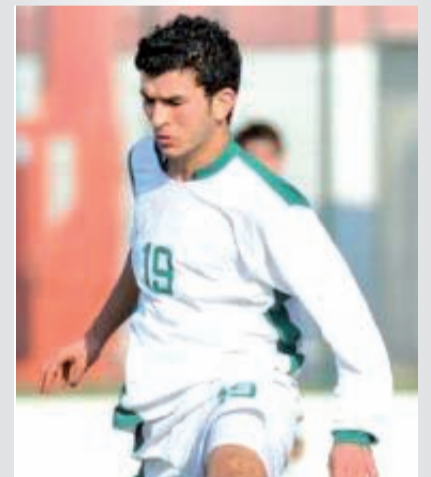
APS

CHEIKH ABDELLAH BEN NASER PRÉSIDENT DE LEKHOUIYA:

"Madjid Bougherra sera avec nous la saison prochaine"

Le président du club qatari de Lekhouiya (Div 1 de football), Cheikh Abdellah Ben Naser, a révélé hier que le défenseur international algérien des Glasgow Rangers (Div 1 écossaise), Madjid Bougherra, jouera au sein de son équipe la saison prochaine. "Madjid constitue une priorité pour nous en vue de la saison prochaine, c'est un joueur qui peut nous rendre d'énormes services. Nous avons décidé de le recruter et on compte mettre tous les moyens pour y parvenir, je peux dire qu'il jouera bel et bien chez nous la saison prochaine", a indiqué le patron de Lekhouiya, champion du Qatar en titre, cité par le journal écossais The Daily Record. Sous contrat avec les Glasgow jusqu'en juin 2012, le joueur algérien a décidé de changer d'air la saison prochaine. L'entraîneur de Lekhouiya, l'Algérien Djamel Belmadi, est à l'origine de l'intérêt affiché pour les services du solide défenseur des Verts, qui pourrait rejoindre son compatriote durant l'intersaison. Toutefois, Madjid Bougherra a indiqué vendredi qu'il souhaite évoluer au sein d'une équipe anglaise de Premier League. "Je suis en train de vivre mes derniers moments aux Glasgow Rangers, un club qui m'avait donné l'occasion de gagner plusieurs titres. Je préfère évoluer la saison prochaine en Angleterre, au sein d'un championnat qui me convient bien", a-t-il indiqué. Eloigné des terrains depuis plusieurs semaines à cause d'une blessure, Bougherra a effectué mardi dernier son retour à la compétition à l'occasion du match contre Dundee United (4-0) au Tannadice Park comptant pour la mise à jour du calendrier championnat d'Ecosse (Premier League).

L'Algérien Amir Sayoud prolonge son contrat avec Al-Ahly jusqu'en 2015



Le milieu international espoir algérien du Ahly (Div 1 égyptienne de football), Amir Sayoud, a prolongé son contrat avec le club cairote jusqu'en 2015, rapporte hier le site Dz Foot. Amir Sayoud, qui a été titularisé pour la première fois de la saison dimanche dernier lors de la victoire (1-0) contre El-Geish, pour le compte de la 17e journée du championnat d'Egypte, a fait part de sa satisfaction d'avoir prolongé son contrat. Le meneur de jeu algérien avait rejoint Al-Ahly en 2009, en provenance de l'académie de football "Al-Shabab Al-Arabi", pour une somme de 50.000 dollars, rappelle-t-on.

APS

EL-TARF

La wilaya célèbre le Mois du patrimoine

Un riche programme, composé de diverses activités culturelles, a été arrêté par la direction de la culture de la wilaya d'El Tarf dans le cadre de la célébration du Mois du patrimoine a indiqué le directeur de la culture de ladite wilaya. Placé sous le thème " Patrimoine culturel et société de proximité ", cette manifestation sera notamment marquée par l'organisation d'une semaine du film algérien sous l'intitulé " Corail-ciné-El Tarf 2011 ", du 24 au 29 avril, a expliqué Ali Taïbi. 6 longs-métrages, dont Hors-la-loi de Rachid Bouchareb, ainsi que 5 courts-métrages seront projetés, à cette occasion, à la maison de jeunes Ahmed-Betchine du chef-lieu de wilaya à la grande joie des cinéphiles, impatientes de renouer avec l'atmosphère des salles obscures. Cette semaine du cinéma algérien, première du genre dans cette wilaya, permettra au public de découvrir et d'approcher des artistes de renom, parmi lesquels Chafia Boudraa qui sera honorée pour la circonstance. Il est également prévu, à l'occasion de ce mois, une conférence sur le thème du " Cinéma et du patrimoine " ainsi que d'autres rencontres qui traiteront du patrimoine culturel dans la région d'El Tarf où se sont succédé de nombreuses civilisations. En plus de ce programme, la Direction de la culture a également prévu diverses manifestations pour la présentation d'activités traditionnelles, d'arts plastiques, d'ouvrages retraçant l'histoire du patrimoine matériel et immatériel, ainsi qu'une exposition de photographies des différents sites archéologiques de la wilaya d'El Tarf.

APS

BIENNALE DE LA CÉRAMIQUE 2012

Pour la valorisation des arts du feu

La 13^e Biennale de la céramique d'Andenne se tiendra les 27 et 28 mai 2012. Les organisateurs ont annoncé l'ouverture de la campagne de dépôt des candidatures ouverte jusqu'au 31 octobre 2011.

PAR KAHINA HAMMOUDI

La 13^e Biennale de céramique est organisée par le Centre culturel dont le siège social est situé en Belgique.

Elle a pour but de valoriser la création et les pratiques de la céramique, tant au niveau des aspects utilitaires que contemporains ; de permettre des échanges de pratiques artistiques d'organiser des espaces de rencontres alliant l'art et les aspects culturels et interculturels notamment avec la présentation de deux pays qui seront à l'honneur (un pays européens et un pays hors Europe).

Sans oublier que cette manifestation soutient la diffusion et la circulation des artistes et des créations et crée une émulation et la focalisation de l'attention populaire autour de la céramique, pour se reconnaître dans une mémoire commune et permettre la transmission de cette mémoire (la Biennale de la céramique est ainsi renforcée par d'autres activités menées par le secteur céramique du Centre culturel, et ce tout au long de l'année.

D'un caractère international, la Biennale se consacre à la valorisation des



arts du feu et réunit autour de diverses manifestations des artistes, artisans et professionnels du monde de la céramique et des arts du feu. Elle se tient tous les deux ans à Andenne, en Belgique.

Les organisateurs annoncent qu'ils se réservent le droit, pour des raisons majeures ou imprévisibles, de décider à tout moment l'ajournement de la manifestation sans que les participants puissent réclamer d'indemnité.

Les céramistes peuvent participer à la

manifestation en introduisant un dossier de candidature pour le marché des artisans potiers et céramistes et pour l'exposition de céramique contemporaine. Deux candidatures distinctes doivent parvenir si le céramiste souhaite participer à la fois aux deux manifestations.

Ce marché est une exposition-vente internationale. Les emplacements sont en plein air. Le nombre d'exposants est limité et fixé par l'organisateur (75 en 2010).

Pour participer, il faut être céramiste à titre professionnel et être en règle avec la législation (registre de commerce, attestation professionnelle, numéro de TVA, accès à la profession, diplôme en céramique...).

Il faut présenter un travail homogène. Il est conseillé de ne présenter qu'une technique comme le raku, le grès, la terre cuite, ou autres, ainsi qu'un seul style personnel. Il faut aussi présenter une céramique utilitaire ou décorative de qualité présentant un savoir-faire réel.

Le dossier de candidature doit comporter un formulaire de contact (disponible sur le site internet ou sur demande) le C.-V., lettre de motivation, 4 photos numériques libres de droit (300 dpi / format JPG / min. 1,5Mo/fond neutre) avec la description des pièces présentées (titres des pièces, dimensions, technique et matériaux). Sur base des photos/images, contenues dans les dossiers de candidature, un comité de sélection constitué de 5 à 7 membres désigne les participants. Il est donc impératif que les photographies soient de bonne qualité.

Pour l'exposition de céramique contemporaine, il n'y a pas de frais d'inscription, cependant l'envoi et le retour des pièces est à la charge des artistes. Lors de la Biennale, un jury indépendant attribue 3 prix pour l'exposition de céramique contemporaine et 3 prix pour le marché de potiers. Ces prix sont annoncés et remis aux artistes à l'occasion d'une cérémonie officielle qui se déroule durant la manifestation.

Le Prix du public, défini par les votes des visiteurs, est attribué après décompte des bulletins dans les jours qui suivent la manifestation.

APS

K. H.

PATRIMOINE CULTUREL À JIJEL

À LA RECHERCHE D'UNE PROTECTION

« **L**e pillage et le transfert illicite de biens culturels a pris une ampleur qu'il devient impératif et urgent de combattre par la loi afin d'assurer la protection et la sauvegarde », a estimé jeudi à Jijel une universitaire au cours d'une conférence consacrée au patrimoine culturel national. Intervenant à la maison de la culture Omar-Oussedik à l'occasion de la célébration du Mois du patrimoine, le docteur Dalila Houglouène, professeur à la faculté d'architecture de l'université Mohamed-Seddik-Benyahia, a tiré la sonnette d'alarme quant à la « menace permanente » qui pèse sur les trésors du pays dont la valeur est inestimable.

Après avoir défini la notion de patrimoine, la conférencière a rappelé, devant un parterre composé de stagiaires en tourisme et hôtellerie de l'Institut national de la formation professionnelle, de représentants des corps constitués (Police, Douanes, Gendarmerie nationale, Protection civile) et de quelques intellectuels, la panoplie des textes réglementaires qui protègent ce patrimoine. Elle a énuméré, dans ce contexte, les différents traités et conventions auxquels à adhéré l'Algérie. Selon le docteur Houglouène, 430 sites

sont classés nationaux et 7 sont inclus dans la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Le pillage du patrimoine archéologique et muséal a commencé pendant l'occupation française du pays, a souligné cette universitaire, étayant son exposé par des chiffres « effarants » de cas de vols et de dégradation de biens culturels commis ces dernières années, par le biais de réseaux mafieux.

Elle a affirmé que le trafic de pièces muséales et d'œuvres archéologiques intervient, en seconde place, juste derrière le trafic de stupéfiants. Le bilan présenté fait état de nombreuses œuvres (pièces de monnaie, vestiges archéologiques, tableaux) ayant fait l'objet de tentatives d'exportation frauduleuse, dont nombre ont été récupérées par les services de sécurité.

La conférencière a relevé, cependant, une « prise de conscience graduelle aussi bien parmi la société qu'au sein des corps constitués pour la protection de ce patrimoine ». Ainsi, à titre d'exemple, 53.044 pièces de monnaie (en or, argent et bronze) ont été récupérées entre 1996 et 2008 dont 5.472 pièces étaient sur le point de quitter frauduleusement le territoire national. Entre 2009 et 2010, ce fut pratiquement

un même volume d'objets subtilisés et récupérés dont 1.314 pièces de monnaie allaient sortir du territoire national dans des conditions obscures. Le docteur Houglouène a estimé, dans son intervention, qu'il faut « constamment assurer un travail de sensibilisation à même de réduire les actes de pillage et de trafic de ces biens », notant qu'un recensement par le biais d'un index terminologique et des notices internationales de recherche est nécessaire.

La mise en place d'un fonds spécial pour la protection des biens culturels, le renforcement de la coopération internationale, la participation citoyenne ont été également des thèmes évoqués par la conférencière dans sa communication. Cet exposé a été suivi par la présentation d'images montrant quelques œuvres précieuses du patrimoine culturel national subtilisées et récupérées ces dernières années par les services de sécurité, telle que la statue en marbre de l'empereur Septime Sévère (disparue à Guelma en 1996), un buste de Marcus Aurélius et un récipient en verre polychrome de Juba 2 (d'une valeur de 3,5 millions de dollars US).

Lindsay Lohan condamnée à quatre mois de prison !

Et voilà Lindsay Lohan à la une de la rubrique des faits divers ! Suite au vol présumé d'un collier d'une valeur de 2 500 dollars en janvier dernier à Venice en Californie, la Cour supérieure de Los Angeles a condamné hier, le 22 avril, la starlette de 24 ans, à quatre mois d'emprisonnement, 480 heures de travaux d'intérêt général dans un centre social pour femmes et à la morgue de Los Angeles. A la morgue... ça c'est dur ! Son avocate a immédiatement fait appel de la décision, mais Lindsay a néanmoins fait un petit tour de cinq heures dans la prison du tribunal, avant que le paiement de 75 000 \$ pour sa caution soit réuni. Estimant avoir violé sa liberté conditionnelle dans l'affaire de conduite en état d'ivresse et consommation de drogue remontant à 2007, pour laquelle elle avait été condamnée en juillet et août 2010 à 13 jours d'emprisonnement, la juge a pris cette sentence, même si elle était susceptible de faire face à plusieurs années de prison. La juge a expliqué que Lindsay Lohan, qui n'a rendu le collier que lorsque la police était sur le point de perquisitionner son domicile, aurait dû rendre le collier immédiatement après s'être rendu compte qu'elle l'avait emporté. Heureusement pour LiLo, le chef d'accusation dans cette "affaire du collier" qui l'exposait à un véritable crime selon la loi californienne, a été révisé en délit mineur. Petite victoire pour l'actrice, qui pourra passer ainsi un accord avec le parquet pour essayer, peut-être, d'éviter le procès. Mais l'adjointe du procureur ne l'entend pas de cette oreille : "Lindsay Lohan mérite d'aller en prison. Elle continue de violer la loi et ne prend pas tout cela au sérieux," a-t-elle déclaré.



ÇA S'EST PASSÉ CE JOUR

1184 L'entrée du cheval de Troie



Dans la mythologie grecque, le cheval de Troie est un des épisodes les plus fameux de la guerre de Troie. Après avoir vainement assiégé Troie pendant dix ans, les Grecs ont l'idée d'une ruse pour prendre la ville : Épéios construit un cheval géant en bois creux, dans lequel se cache un groupe de soldats menés par Ulysse. Un espion grec, Sinon, réussit à convaincre les Troyens d'accepter l'offrande, malgré les avertissements de Laocoon et de Cassandre. La cité fait alors une grande fête, et lorsque les Grecs sortent du cheval, les habitants sont pris par la torpeur de l'alcool. Les Grecs ouvrent alors les portes, permettant au reste de l'armée d'entrer et de piller la ville : tous les hommes sont tués, les femmes et les enfants emmenés comme esclaves.

1967 Premier astronaute à mourir en mission

Vladimir Komarov devient la première victime connue du programme spatial soviétique, alors que le parachute qui devait ralentir la rentrée dans l'atmosphère de sa capsule spatiale se mit en torche. Le cosmonaute de la mission Soyouz I était âgé de 44 ans.



1980 Echec cuisant de l'opération Eagle Claw

Les Américains lancent l'opération Eagle Claw, qui doit permettre la libération et l'évacuation des otages de Téhéran. Un commando doit prendre appui secrètement dans le désert pour se rendre, à l'aide d'avions, d'hélicoptères et de camions, à l'ambassade le lende-

main et ramener immédiatement les otages hors du territoire iranien. Mais l'organisation est défaillante et l'opération se transforme en fiasco avant même que la deuxième phase ne soit engagée. Sur huit hélicoptères, trois tombent en panne dès la première nuit suite à une tempête de sable. L'opération doit être annulée, mais au moment de repartir, l'expérience du pilotage en plein désert fait défaut aux pilotes et un des appareils heurte un avion entraînant la mort de huit soldats. Finalement, les otages seront libérés en 1981 par la voie diplomatique.

2003 Winnie Mandela reconnue coupable de vol

Winnie Mandela, l'ex-épouse de l'ancien président sud-africain Nelson Mandela, a été reconnue coupable de fraude et de vol. Mme Mandela, 66 ans, et un agent bancaire étaient accusés d'avoir obtenu des prêts en faveur d'employés fictifs de la Ligue des Femmes de l'ANC, un organisme présidée par Mme Mandela. Au terme d'un procès qui aura duré un an, Winnie Mandela a été reconnue coupable de 43 accusations de fraude et de 25 accusations de vol. Son frère, Addy Moolman, est lui aussi condamné. Elle est condamnée à 4 ans de prison.



2009 Grippe porcine à Mexico : l'OMS craint une pandémie

Les autorités de Mexico ont décidé aujourd'hui de fermer tous les établissements scolaires, musées, librairies et théâtres de la ville après la mort d'au moins 20 personnes et la contamination de plus de 900 autres par ce qui semble être une nouvelle souche de grippe porcine. L'OMS craint que ces cas ne marquent le début d'une nouvelle pandémie grippale.

«Nous sommes très, très préoccupés», a déclaré Thomas Abraham, porte-parole de l'Organisation mondiale de la Santé. «Nous sommes face à ce qui semble être un nouveau virus et il a été transmis d'homme à homme». Si une propagation internationale est confirmée, cela justifierait de relever le niveau d'alerte pandémique, a-t-il ajouté.

LE CARNET DU MIDI

1942 UN ÉCLECTISME INSATIABLE

Barbra Streisand, de son vrai nom Barbara Joan Streisand, née le 24 avril 1942 à Brooklyn, New York est une chanteuse, actrice, réalisatrice et productrice américaine. Elle sait très vite qu'elle veut faire du théâtre ou du cinéma : elle imite les publicités qui passent à la télévision et elle passe ses après-midi dans les salles obscures, à avaler tous les films, quels qu'ils soient. Adolescente, elle abandonne les études après sa dernière année de collège pour chanter dans un nightclub. Elle réalise son 1er disque amateur à 13 ans, participe à plusieurs pièces de théâtre entre l'été 1957 et l'été 1959 et remporte son 1er concours de radio crochet en 1960, à l'époque où elle décide de supprimer le deuxième "a" de son prénom. Son 1er album, de son premier disque, The Barbra Streisand Album en 1963, remporte trois Grammy Awards. En 2008, personne n'oublie qu'elle est l'artiste féminine qui a vendu le plus d'albums aux Etats-Unis. Elle a reçu, en 2007 à l'Élysée les insignes d'officier de la Légion d'honneur. Le président de la République Nicolas Sarkozy étant grand fan de la star a prononcé une allocution au cours de laquelle il lui a rendu hommage et témoigné de l'attachement des Français à cette femme d'exception, amoureuse de la France. Démocrate convaincue, très critique contre la politique de George W. Bush, Streisand a toujours assisté aux congrès du parti dont elle est membre et soutenu ses différents candidats aux élections. En 2008, elle a soutenu Hillary Clinton, pour les primaires à la nomination démocrate aux présidentielles.



1944 LA REINE « CHRISTINE »

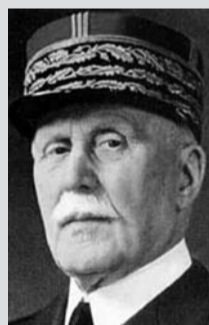


Christine Ockrent est une journaliste belge, née à Bruxelles ce jour. Exerçant en France, elle a été la deuxième femme, après Hélène Vida, à présenter le Journal de 20 heures, et dirigeante de L'Express, avant de présenter des émissions politiques sur France 3, puis d'être, depuis le 20 février 2008, directrice générale de l'AEF (Audiovisuel Extérieur de la France). Installée en France après la nomination de son père à l'OCDE, Christine Ockrent suit les cours du collège Sévigné de Paris, puis est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris en 1965 (section relations internationales) et étudie à l'Université de Cambridge. Pour la chaîne française, elle décroche un

scoop en 1979 en interviewant dans sa cellule Amir Abbas Hoveida, ancien premier ministre du Shah d'Iran, destitué lors de la Révolution islamique. À partir de 1992, elle intègre France 3 pour présenter des émissions politiques et d'information. Après avoir retrouvé l'antenne d'Europe 1 à partir de 1995 comme membre du comité éditorial, éditorialiste politique hebdomadaire et intervenante au Club de la presse, elle est nommée en 1997 directrice déléguée de Finance communication et compagnie, holding de BFM, radio sur laquelle elle présente les chroniques hebdomadaires. également directrice générale de France 24 et directrice générale déléguée de RFI.

1945 FRAPPÉ D'INDIGNITÉ NATIONALE

Philippe Pétain voit le jour dans le Pas de Calais. C'était un militaire, diplomate, homme politique et homme d'État français. Chef militaire à l'action décisive au cours de la Première Guerre mondiale, Pétain est généralement présenté comme le « vainqueur de Verdun » et, avec Clemenceau, comme l'artisan du redressement du moral des troupes après les mutineries de 1917. Il est nommé commandant en chef des forces françaises jusqu'à la fin de la guerre, où il est fait maréchal de France (novembre 1918). Auréolé d'un immense prestige au lendemain de la guerre, Pétain devient académicien en 1929 et occupe les fonctions de ministre de la Guerre (1934) puis d'ambassadeur en Espagne (1939). Rappelé au gouvernement en 1940 au moment de la débâcle, président du Conseil en remplacement de Paul Reynaud, il s'oppose à la poursuite d'une guerre qu'il considère comme perdue et fait signer l'armistice du 22 juin 1940 avec l'Allemagne d'Adolf Hitler. Investi des pleins pouvoirs par l'Assemblée nationale le 10 juillet 1940, il s'octroie le lendemain le titre de Chef de l'État français, qu'il conserve durant les quatre années de l'Occupation nazie. Il engage la Révolution nationale et la collaboration avec l'Allemagne nazie. Jugé à la Libération pour intelligence avec l'ennemi et haute trahison par la Haute Cour de justice, il est, par arrêt du 15 août 1945, frappé d'indignité nationale, condamné à la confiscation de ses biens et à la peine de mort, la cour recommandant la non-application de cette dernière en raison de son grand âge. Sa peine est commuée en emprisonnement à perpétuité par le général de Gaulle, chef du Gouvernement provisoire de la République. Il meurt en détention sur l'île d'Yeu, où il est inhumé.



2007 LE DERNIER TCHIN TCHIN



L'ancien président russe Boris Nikolaïevitch Eltsine ou Eltsine est décédé ce jour à la suite à une insuffisance cardiovasculaire. Il éprouvait de nombreux problèmes de santé depuis sa démission en 1999. Boris Eltsine a été le premier président russe élu après l'effondrement du bloc communiste (l'URSS) en 1991. Pendant le putsch de Moscou dirigé contre Gorbatchev, qui débuta le 19 août 1991, Eltsine se précipite à la Maison blanche de Russie pour s'opposer aux putschistes. Les forces armées présentes se rangent à ses côtés et Eltsine, debout sur un char, tient un discours mémorable, qui jouera un rôle important dans l'échec du putsch. À l'étranger, il bénéficie quasi-immédiatement du soutien américain et britannique.

C'est sous sa présidence que commence en 1994 la première guerre de Tchétchénie. Ce conflit long et sanglant, qui fera 50.000 morts, entame fortement sa popularité. De plus, la personnalité et l'état de santé de Boris Eltsine ont fait l'objet d'un certain nombre de controverses : il a été accusé d'alcoolisme, ce qui a amené certains à douter de sa capacité à assumer ses fonctions. Atteint d'une maladie cardiaque, Boris Eltsine subit plusieurs attaques, notamment en 1995 et 1996, ce qui ne l'empêche pas d'être réélu face au candidat communiste.

MAL DE DOS

Ce qui marche vraiment !

Sciatique : le nerf à vif...

La sciatique est une douleur qui part de la fesse et descend dans la cuisse, la jambe, voire le pied. La principale cause de sciatique est l'hernie discale.

Qu'est-ce qu'une hernie discale ?

Les vertèbres sont séparées les unes des autres par un disque intervertébral, qui joue en fait le rôle d'amortisseur. Chaque disque est constitué d'un anneau fibreux appelé annulus, encerclant un gel riche en eau, baptisé nucléus. Pour diverses raisons (surcharge pondérale, port de charges lourdes, simple vieillissement...), l'annulus peut se déformer, voire se rompre et laisser alors échapper une partie du nucléus : c'est l'hernie discale ! Mais d'où provient la douleur ? «L'hernie discale libère des substances qui provoquent l'inflammation des racines nerveuses sortant de la moelle épinière. Une vive douleur se ressent alors dans les zones innervées par la racine touchée (jambe, pied...). On parle dans ce cas de sciatique».

Comment traite-on la sciatique ?

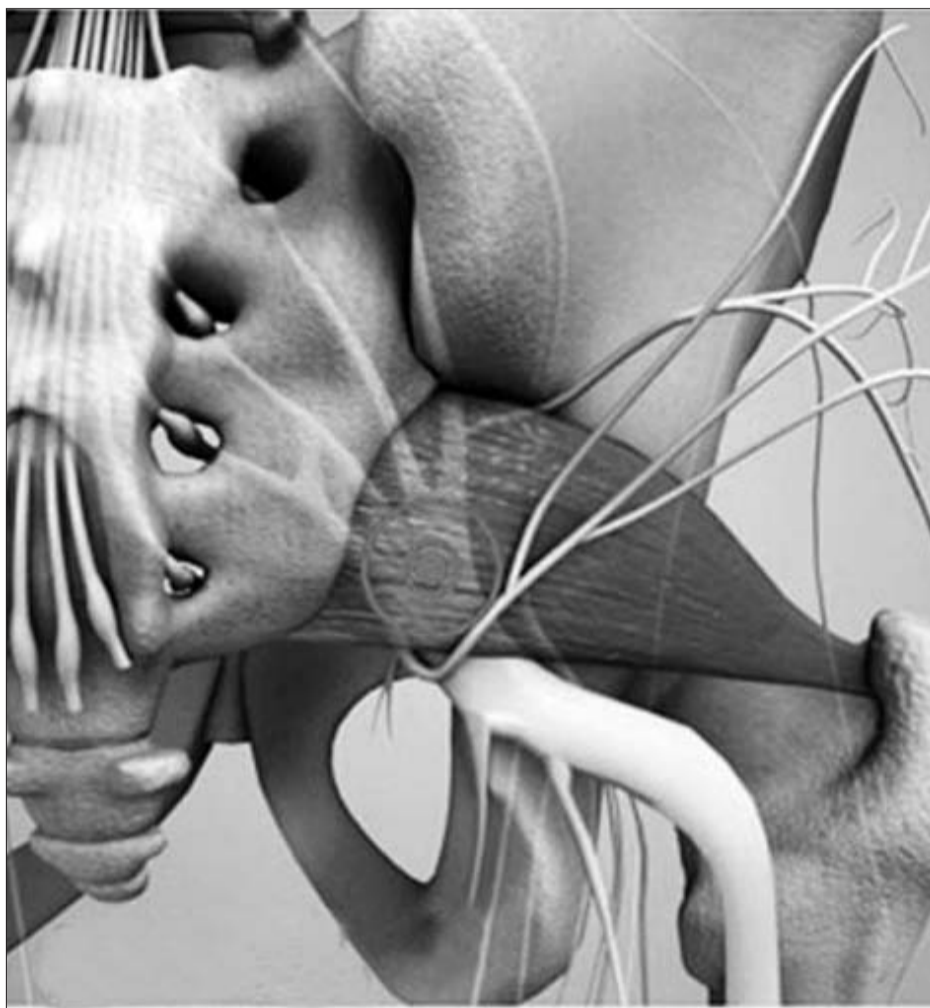
Dans la très grande majorité des cas, l'hernie et la sciatique disparaissent spontanément ! En revanche, cela prend en moyenne... trois mois. Heureusement, pendant ce temps, les traitements vont limiter les conséquences de l'hernie. Ils comprennent des antidouleurs pouvant aller jusqu'à la morphine quand la douleur est intense, des anti-inflammatoires et assez rarement des infiltrations. Après une hernie discale, bannissez aussi le port de charges lourdes. À l'inverse, un repos trop prolongé au lit retarde la guérison...

La chirurgie

Si une sciatique très douloureuse perdure, il faudra recourir à l'intervention chirurgicale. C'est le cas pour 5% des sciatiques ! L'opération s'impose aussi en urgence quand l'hernie provoque une perte de sensibilité au niveau du périnée, accompagnée d'incontinence et d'impuissance. L'opération consiste à enlever l'hernie et à gratter le nucléus du disque intervertébral abîmé, au moyen d'une petite incision pratiquée dans le dos du patient. Les premiers jours suivant l'opération, la sciatique disparaît dans 99% des cas. Cependant, au bout d'un an, elle réapparaît chez environ 30 % des patients, accompagnée parfois d'une lombalgie. Ces douleurs sont dues essentiellement au tassement du disque intervertébral, lésé par l'hernie et l'opération. Voilà pourquoi les opérations restent peu pratiquées...

Douleurs au cou

Les douleurs cervicales, touchant surtout les femmes, peuvent survenir à la suite d'un traumatisme, d'une mauvaise posture ou du vieillissement. Les articulations du cou peuvent être dégradées par l'arthrose dès 30 ans ! La douleur survient surtout lors des mouvements du cou et peut, avec le temps, se propager vers le bras, entre les omoplates ou dans la nuque. Certaines douleurs cervicales proviennent aussi des disques intervertébraux. Ces petits coussins d'eau et de collagène amortissent les chocs entre chaque vertèbre. Leur lésion (traumatisme, vieillissement...) peut entraîner une compression ou une inflammation douloureuse des nerfs sortant de la moelle épinière. De même, les nombreux ligaments reliant les



vertèbres cervicales entre elles peuvent subir des elongations, voire des déchirures très douloureuses. C'est le cas notamment lors d'accidents de voiture provoquant le «coup du lapin». Enfin, en réaction à ces divers problèmes cervicaux, certains muscles vont se contracter et devenir douloureux, comme dans le cas du torticolis.

Quand consulter ?

La plupart des cervicalgies disparaissent spontanément au bout de deux semaines. Cependant, si la douleur est très forte, si son intensité augmente chaque jour ou si elle irradie vers d'autres régions que le cou, mieux vaut consulter ! Le médecin interroge le patient sur les circonstances d'apparition de la douleur, sur sa localisation exacte, puis il procèdera à une palpation du cou. En général, une radiographie ou une IRM est prescrite uniquement si la douleur irradie vers d'autres membres, après un traumatisme (accident, chute...) ou encore si la douleur persiste malgré les traitements.

Une cure thermale contre l'arthrose

Médecine reconnue, la médecine thermique fait l'unanimité auprès des curistes qui ont eu la chance de bénéficier d'une cure en thalassothérapie ou encore dans les stations thermales en Algérie aux vertus reconnues. Encore fallait-il valider scientifiquement les bénéfices des soins thermaux.

La lombalgie : le plus fréquent des maux de dos...

Les lombalgies désignent les maux de bas du dos. Elles représentent à elles seules plus de 60 % des maux de dos. La posture assise est la plus néfaste pour le bas du dos, car elle comprime la partie avant des disques lombaires. La scoliose (déformation en S de la colonne vertébrale) peut aussi provoquer une lombalgie, du fait de l'étirement ligamentaire et de la fatigue musculaire. Bien sûr, le port de charges lourdes, les sports violents, etc.,

peuvent aussi déclencher les lombalgies. En revanche, la persistance des lombalgies semble étroitement liée à des facteurs psychologiques, notamment un état dépressif. De même, des facteurs sociaux comme le repli sur soi, la mauvaise entente au travail ou en famille une vie professionnelle peu gratifiante...

Lombalgies récentes et chroniques

La plupart des lombalgies sont dues à des lésions des disques ou des ligaments intervertébraux. Ces lésions guérissent en quelques semaines à l'aide d'anti-inflammatoires. Parfois, des infiltrations sont nécessaires et s'avèrent très efficaces. De même, des séances régulières de massages lents et profonds des lombaires et des hanches peuvent apporter un soulagement. Cependant, certaines lombalgies persistent et deviennent chroniques (au-delà de deux mois). Dans ce cas, en plus du traitement anti-inflammatoire, il faudra ajouter de la kinésithérapie pour renforcer la musculature et favoriser la décontraction.

Le lumbago

Le lumbago survient très brutalement (en quelques minutes), en général suite à un effort mal préparé, notamment le soulèvement de charges lourdes. Le lumbago est une sorte d'entorse d'un disque intervertébral lombaire. La douleur est très intense surtout dans les premières 24 heures. Elle interdit souvent tout mouvement ! La caractéristique du lumbago est la posture adoptée pour limiter la douleur : le sujet est penché en avant et sur le côté, avec impossibilité de se redresser.

Dorsalgies et mauvaises postures !

On parle de dorsalgie lorsque la douleur est localisée au milieu du dos, très souvent entre les omoplates. Les causes posturales sont au premier plan, notamment le dos rond et la tête en avant. Ainsi, les dorsalgies sont très fréquentes en cas de travail sur ordinateur, surtout chez les femmes...

Soigner la dorsalgie

Pour soulager les dorsalgies, il faut éviter de garder trop longtemps la même position avec le dos arrondi. Pour ce faire, «n'hésitez pas à faire des pauses régulières, même au bureau.

Des pauses fréquentes et courtes sont plus efficaces que des pauses rares et longues, surtout si elles sont prises avant l'installation de la fatigue. Faites des moulinets avec les bras et les mains. Bougez le cou en petits cercles et étirez le dos, mains vers le plafond. Des séances de kinésithérapie permettront le renforcement et la détente musculaire, mais aussi l'amélioration de la posture.

Dorsalgie et tension mentale...

Le surcroît d'activité et le stress augmentent les douleurs dorsales. Le stress peut même dérégler les voies nerveuses de la douleur, instituant alors des dorsalgies chroniques.

Dans ce cas, des petites doses d'antidépresseurs s'avèrent alors beaucoup plus efficaces que les antidouleurs classiques, les tempéraments pessimistes s'accompagnent souvent d'une faiblesse musculaire, pourvoyeuse de dorsalgies. C'est ce que le langage populaire décrit par l'expression «en avoir plein le dos». Dans ce cas, la pratique régulière d'un sport associée à des séances de relaxation atténuera la dorsalgie et peut-être le pessimisme...

Fauteuil de bureau bien réglé : dorsalgie évitée !

Pour éviter les dorsalgies et autres troubles musculo-squelettiques au bureau, il faut veiller à sa position de travail : «Le dossier du fauteuil doit supporter le creux des reins. Les pieds doivent reposer sur le sol ou sur un repose-pied.

Le bas du dos doit rester en contact avec le dossier. Le siège doit basculer légèrement vers l'avant afin que les hanches soient un peu plus hautes que les genoux. Les coudes sont près du corps et les avant-bras à l'horizontale, parallèles à la surface du bureau. Quant aux poignets, ils doivent reposer sur le bureau ou mieux, sur un support de clavier.

Une bonne hygiène de vie pour un dos en pleine forme !

Une literie adaptée...

Pour choisir un matelas qui protège le dos, il faut tenir compte du poids du dormeur. Une personne mince pourra prendre un matelas assez souple. Mais, plus le poids du dormeur est important, plus le matelas devra être ferme. Le choix de l'oreiller dépend cette fois de la position favorite du dormeur. Si la position de côté est privilégiée, l'oreiller devra être plutôt épais, pour que le cou reste à l'horizontal. Sur le dos, mieux vaut un oreiller mince. Enfin, dormir sur le ventre n'est pas conseillé, puisque cela impose au cou une torsion prolongée.

Talons hauts ou pas ?

Les talons hauts (plus de 5 cm) augmentent la cambrure lombaire et celle de la nuque. Mieux vaut donc éviter de les porter de façon régulière et prolongée et limiter les talons hauts à des occasions exceptionnelles !

En revanche, des talons de 3 à 5 cm sont bien tolérés au quotidien. Par contre, si le pied est particulièrement creux, les talons hauts pourront améliorer la statique vertébrale et même réduire les douleurs de dos.



Poulet et oignons dorés au four



Ingrédients :
5 oignons émincés
1 racine de gingembre frais râpé
4 gousses d'ails hachés
1 c. à soupe de moutarde
2 c. à café de smen
4 c. à soupe d'huile
2 c. à soupe de persil haché
2 c. à soupe de coriandre hachée
1 c. à café de miel
Sel, poivre
Curcuma, safran

Préparation :
Dans un saladier, mélanger le gingembre, le miel, le persil, la coriandre, ail, smen, la moutarde et les épices, ajouter les morceaux de poulet, les badigeonner avec le mélange et laisser mariner 30 min. chauffer l'huile dans un plat allant au four et y faire revenir les oignons émincés jusqu'à ce qu'ils deviennent translucides, répartir au dessus les morceaux de poulet avec leur marinade, mouiller avec 1 verre d'eau. Mettre le plat dans un four préchauffé à 220°C et laisser cuire jusqu'à ce que les oignons soient dorés et caramélisés et les morceaux de poulet soient dorés en les tournant de temps en temps pendant la cuisson.

Petits marbrés chocolat-cannelle



Ingrédients :
250 g de beurre mou + 30 g pour les moules
200 g de sucre roux
1 c. à soupe de miel liquide
250 g de farine
4 œufs
1 sachet de levure chimique
1 pincée de sel
1 c. à café de cannelle
2 c. à soupe de cacao
Zeste haché d'1 citron

Préparation :
Beurrer les moules et les mettre au réfrigérateur.
Travailler au fouet dans une terrine le sucre roux avec le miel et le beurre mou. Incorporer ensuite les œufs un par un. Ajouter la farine, la levure, la pincée de sel et le zeste de citron.
Travailler la pâte avec une cuillère en bois pour qu'elle soit bien homogène. Séparer la pâte en deux parties égales. Parfumer une partie avec la cannelle en poudre et l'autre avec le cacao.
Remplir chaque moule aux 3/4 avec les deux mélanges de pâte. Glissez au four et laissez cuire 20 min.

BIEN-ÊTRE

Les bienfaits de la douche

La magie de la douche c'est qu'en quelques minutes, elle remet d'aplomb, efface la fatigue, élimine les tensions et éclaire les idées. Des gels tonifiants, hydratants, adoucissants... aux parfums gourmands ont remplacé les savons d'antan pour en faire un pur moment de délice.



A chaque moment de la journée sa douche
Il y a celle du matin, qui après une longue nuit de sommeil, remet le moteur en marche, dégonde les muscles et articulations et nous prépare pour une "bonne journée". Pour en optimiser les effets, mieux vaut choisir un gel douche aux senteurs vivifiantes et toniques.

La douche de la fin de journée

Elle nous débarrasse de la sueur, de la pollution. Particulièrement bienfaisante et relaxante, elle permet au corps d'oublier la fatigue de la journée et aux jambes, quand on la termine par un jet d'eau froide, de se faire toutes légères.

Après l'effort physique

Enfin, il y a la douche bien méritée, celle qui récompense

l'effort physique accompli lors d'un jogging, d'un match de tennis ou d'un cours d'aérobic. Comme un petit miracle, l'eau apaise les tensions, allège la température et favorise le retour à la normale. On en sort propre, détendu... en pleine forme !

Le gel douche : un classique de la toilette

Il y a quelques années, le gel-

douche c'était un petit luxe, une note de fantaisie, qui tranchait avec l'habituel savon. Peu à peu, il a trouvé sa place dans les salles de bains. Un succès qui s'explique par les qualités et les avantages des gels-douche :
- Ils respectent la peau et ont fait de gros efforts sur la rinçabilité ;
- Quant à leur parfum, vu l'abondance de l'offre, chacun trouvera le sien.

CONSEILS PRATIQUES

Comment déboucher une baignoire ?



Au fil du temps, il arrive que la baignoire soit bouchée. Cela provient la plupart du temps d'un siphon obstrué.

Première méthode :
Il convient alors de déterminer l'endroit où se trouve le siphon. Ensuite, déposer un gros récipient en dessous du siphon. En se servant d'une pince multiple, dévisser le siphon tout en veillant à ne pas perdre le joint. Il suffit, enfin, d'enlever le bouchon qui est souvent constitué de résidus de savon, de poils ou de cheveux. Il reste à refixer le siphon sans omettre le joint qui sert à garder son étanchéité.

Autre méthode :
Il existe une autre astuce pour se débarrasser des boules obstruant la baignoire.

Enlever en premier lieu le bouchon d'évacuation.

Confectionner avec un fil de fer assez rigide et d'une longueur de 15 à 20 cm une sorte de hameçon. Se servir de cet outil pour accrocher les cheveux placés au fond du siphon. Remonter doucement afin que ces déchets ne restent pas accrochés dans la grille. Recommencer le geste plusieurs fois jusqu'à obtenir les résultats escomptés.

A noter :
La baignoire peut être bouchée très souvent. Il convient donc de garder l'outil de pêche à portée de main.

A S T U C E S

Enlever facilement la peau des poivrons :



Mettez le poivron au four pendant une petite vingtaine de min. Sitôt sorti, glissez-le dans un sac plastique. Après 15 min, retirez-le du sac. La peau s'enlèvera alors sans aucune résistance !

Que faire des restes de ratatouille ?



Faites chauffer la ratatouille et rajoutez de l'eau chaude. Mixez le tout, et vous obtenez une soupe aux légumes du soleil !

Réaliser du sel aux agrumes :



Prélevez les zestes (sans la peau blanche) et faites-les sécher à l'air libre. Une fois les zestes secs, mixez-les et mélangez-les au sel. Idéal avec un poisson ou même une viande blanche.

Des carottes plus savoureuses :



Si vous faites cuire vos carottes à l'eau, voici un moyen efficace de les rendre plus savoureuses : ajoutez une pincée de sucre en poudre dans l'eau de cuisson.

PROGRAMME TÉLÉ



07h00 : Journal télévisé
07h15 : Sabah El Khaïr
10h30 : Bab El-Maqam
11h30 : Antoum Aydhan
12h05 : Firqat el hawasse
12h30 : Technologia
13h00 : Journal télévisé
13h40 : Hayati Aâdab
15h00 : Azizi al-mouchahid
16h30 : Off-Side
17h00 : Qadha wa qadar
17h30 : Documentaire
18h00 : Journal télévisé
18h30 : Aâlem Saïarat. Emission
18h45 : Maouid Maa Qanouné
19h30 : Aâla El-Khat
20h00 : Journal télévisé
20h40 : Laou Tahki Tlemcen
20h45 : Malafat iqïssadiya
22h00 : Dr House. (Saison 3)
Les jeux sont faits
22h45 : Daouri El-Mohtarifin
émission
00h00 : Journal télévisé (dernière
édition)



06:05 Les petites crapules
06:15 Charlie et Lola
06:30 Tfoù
10:15 Météo
10:20 Automoto
11:00 Téléfoot
-11:55 L'affiche du jour
11:58 Météo
12:00 Les 12 Coups de Midi !
12:55 Face à la mer
13:00 Journal
13:25 Du côté de chez vous
13:30 Météo
13:35 Walker, Texas Ranger
14:25 Monk
15:15 Monk : Le demi Monk
16:10 Dr House
17:00 Dr House
17:55 Londres, police judiciaire
18:50 Sept à huit
19:50 Du clic à la réalité
19:52 Là où je t'emmènerai

19:55 Météo
20:00 Journal
20:30 Du côté de chez vous
20:34 Ce soir on dîne ailleurs
20:35 Courses et paris du jour
20:40 Météo
20:44 Trafic info
20:45 Les Experts
21:30 Les Experts : Abus de course
22:20 Les Experts : Corps célestes
23:15 The Score
01:30 L'actualité du cinéma
01:35 Le club de l'économie
02:10 Le blog politique
02:30 Reportages
03:10 Signes
04:35 Musique
04:55 Très chasse, très pêche
05:25 Reportages



06:15 Freddie
06:35 Freddie
07:00 Thé ou café
08:05 Rencontres à XV
08:30 Sagesses bouddhistes
08:45 Islam
09:15 Judaïca
09:30 Orthodoxie
10:00 Présence protestante
11:00 Le Jour du Seigneur
12:00 Le Jour du Seigneur
13:00 Journal
13:20 13h15, le dimanche
14:05 Météo
14:15 Vivement dimanche
16:25 Grands nature
17:30 Stade 2
18:45 Point route
18:50 Vivement dimanche
19:50 L'agenda du week-end
19:55 Emission de solutions
20:00 Journal
20:30 Météo
20:35 Michou d'Auber
22:40 Et si on changeait le monde
22:45 Faites entrer l'accusé
00:00 Journal de la nuit
00:10 Météo
00:15 Histoires courtes

00:16 Au large
00:40 L'aide au retour
01:00 Vivement dimanche
01:55 13h15, le samedi
02:25 Thé ou café
03:15 Accroche-toi ou va-t-en
03:40 24 heures d'info
03:55 Météo
04:00 Entre chien et loup
04:20 Stade 2
05:30 24 heures d'info
05:55 Dans quelle éta-gère



06:00 Euronews
06:35 Ludo
08:45 Bunny tonic show
10:55 Côté cuisine : Les haricots
11:20 Expression directe : PCF
11:30 Météo
11:35 La vie d'ici
12:00 Le 12/13
12:05 Edition régionale et locale
12:25 Journal national
12:50 30 millions d'amis
13:20 Louis la Brocante
14:50 Keno
14:55 Sport dimanche
15:00 En course sur France 3
15:20 Liège-Bastogne-Liège
17:00 Chabada
18:00 Questions pour un super
champion
18:55 19/20 Edition nationale
19:00 Journal régional
19:30 Journal national
19:58 Météo
20:00 Tout le sport
20:10 Zorro
20:35 Inspecteur Barnaby
22:10 Une histoire épique
22:12 Météo
22:15 Soir 3
22:45 Tout le sport
22:55 Le mystère des jumeaux
00:30 Cinéma de minuit
00:31 L'avventuriera del piano di
sopra
01:55 Soir 3
02:25 Thalassa

04:10 Côté jardins
04:40 Les matinales
05:10 Questions pour un super
champion



06:00 M6 Music
07:00 Absolument stars
09:30 Accès privé
10:35 Un trésor dans votre maison
11:50 Sport 6
11:55 Turbo
13:15 Météo
13:20 Maison à vendre
15:00 Un mariage à tout prix
16:00 Un mariage à tout prix
17:20 66 minutes
18:45 D&CO
19:40 Météo
19:45 Le 19 45
20:05 E=M6 :
20:30 Sport 6
20:45 Zone interdite
22:45 Enquête exclusive
00:15 Enquête exclusive
01:35 Au fil de l'enquête
03:10 Météo
03:15 M6 Music
04:15 Les nuits de M6



19:45 Arte Journal
20:00 Karambolage
20:10 Contre-attaque
20:39 Thema : Le diktat de la
beauté
20:40 Muriel
22:25 Opération bikini
00:05 One Shot Not
00:55 Le foot, c'est de l'art
02:50 Les opérations secrètes de
la guerre froide
03:45 La CIA et le trésor de
guerre japonais
04:40 Les songes d'Edmée



06:00 Gym direct
07:00 Télé achat
09:00 Déco 8
09:45 Les dessous de table
10:00 A vos fourchettes
11:00 A vos recettes
11:30 Les animaux de la 8
12:00 Les animaux de la 8
12:30 Les animaux de la 8
13:00 La minute de vérité
14:00 La minute de vérité
14:55 La minute de vérité
15:50 La minute de vérité
16:50 Le zapping
17:50 Les constructeurs de l'extrême
18:45 Les constructeurs de l'extrême
19:40 Les constructeurs de l'extrême
20:40 El Dorado
22:45 Les cowboys
00:50 Les constructeurs de l'extrême
01:40 Les constructeurs de l'extrême
02:30 Les constructeurs de l'extrême
03:20 Les constructeurs de l'extrême
04:10 Les constructeurs de l'extrême



06:40 Téléachat
09:40 Drop'In
09:59 Disney Break
10:00 Hannah Montana
10:25 Hannah Montana
10:50 Hannah Montana
11:20 Hannah Montana
11:50 American Dad
12:15 American Dad
12:45 American Dad
13:10 American Dad
13:35 American Dad
14:00 Sanctuary : Les trois soeurs
14:50 Sanctuary
15:45 Tellement people
17:20 Tellement vrai
19:10 Futurama
19:35 Futurama
20:00 Futurama
20:35 Tellement vrai
22:50 Décalage horaire
00:20 Tellement people
01:45 The Big Game
02:30 Programmes de nuit

LA SELECTION DU JOUR

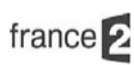


21h45

Les Experts : Fin de parcours



Réalisateur : Alec Smight. Avec : Laurence Fishburne (Dr. Raymond Langston), Marg Helgenberger (Catherine Willows), George Eads (Nick Stokes), Paul Guilfoyle (Le capitaine Jim Brass), Eric Szmanda (Greg Sanders).
Un ancien golfeur professionnel est retrouvé mort dans sa propre voiture de golf sur un parcours où se déroule une rencontre entre professionnels et amateurs.



21h35

Michou d'Auber



Réalisateur : Thomas Gilou. Avec : Gérard Depardieu (Georges), Nathalie Baye (Gisèle), Mathieu Amalric (Jacques), Samy Seghir (Michou), Medy Kerouani (Abdel).
Messaoud, 9 ans, est un enfant d'Aubervilliers. Parce que sa mère est malade, son père est obligé de le placer dans une famille d'accueil. Nous sommes en 1960, dans le contexte troublé des «événements» d'Algérie. Gisèle, la femme chez qui il est placé, décide de traverser l'identité de Messaoud aux yeux de la population de son village du Berry, mais aussi - et surtout - aux yeux de son mari Georges, ancien militaire.



21h45

Zone interdite des autres



Présentateur : Mélissa Theuriau. Réalisateur: Sylvain Pak, Aude Favre, Gaëlle Copienne.
Chaque année en France, 140.000 enfants sont retirés à leur famille pour être confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Violences, mauvais traitements... ils ont souvent connu le pire. 65.000 se retrouvent placés en famille d'accueil. «Zone interdite» a enquêté sur ces parents qui élèvent les enfants des autres. Générosité, solidarité, ouverture aux autres...



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni

e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication
Sihem Henine

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à
l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi -
Constantine -Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzarâh : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 26 rue Didouche-Mourad

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

L'ISS visible dans le ciel dès ce soir

Tournant autour de notre planète, la Station spatiale internationale reflète la lumière du Soleil et est à certaines périodes visible dans le ciel la nuit. La Cité de l'espace de Toulouse a identifié les dates et heures des prochains passages spectaculaires de l'ISS.

"Un spectacle à ne pas manquer", c'est ce qu'annonce pour les prochains jours le site Internet Enjoy Space de la Cité de l'Espace de Toulouse. En effet, il semblerait que la période soit en ce moment favorable pour regarder passer dans le ciel la Station spatiale internationale (ISS). Sur le site, les scientifiques ont ainsi identifié pour les internautes les dates, heures de passages ainsi que la direction dans laquelle il faut regarder. Des informations essentielles à quiconque voudrait observer le plus grand objet artificiel jamais placé en orbite par l'Homme. Comme la plupart des satellites artificiels, l'ISS reflète vers la Terre la lumière du Soleil, lui donnant l'apparence d'une étoile alors qu'elle voyage sur son orbite. "Selon les périodes, la Station est parfois l'étoile la plus



brillante du ciel qu'elle parcourt en quelques minutes à près de 28.000 kilomètres par heure", explique Enjoy Space. La nuit on peut alors assister à un spectacle extraordinaire, à condition de regarder au bon endroit et au bon moment. La Cité de l'Espace a donc décidé de fournir un coup de pouce en calculant elle-même les informations nécessaires pour observer l'ISS. Ainsi, on apprend que la Station spatiale sera visible dès ce soir à Paris à 21h14 et

22h50. Mais on pourra également la contempler à peu près à la même heure de Toulouse, Nice ou encore Montpellier. Par ailleurs, le site fournit pour chaque passage une petite carte du ciel afin de distinguer les constellations et bien identifier l'ISS qui restera visible jusqu'au 29 ou 30 avril en fonction des villes. Il faudra ensuite attendre fin mai ou début juin pour pouvoir observer la Station en Europe selon Enjoy Space.

30 fois plus de glace carbonique que prévu au pôle sud de Mars

Une nouvelle étude indique que le pôle sud de Mars contient trente fois plus de glace carbonique que ne le pensaient les chercheurs. Cette découverte a pu être réalisée grâce aux toutes nouvelles mesures radar réalisées par la sonde américaine Mars Reconnaissance Orbiter (MRO). Les recherches qui avaient été menées sur la planète Mars laissaient supposer que son pôle sud était essentiellement formé de glace d'eau. La glace carbonique, la forme solide du dioxyde de carbone (CO₂), était censée en recouvrir la surface. Les nouvelles mesures réalisées par le radar de la sonde américaine MRO changent complètement la

donne. En effet, la sonde a repéré d'importantes quantités de l'ancienne atmosphère martienne, piégée dans la glace carbonique du pôle sud.

L'ensemble de cette glace représenterait environ 12.500 kilomètres cubes. En se gazéifiant peu à peu, le dioxyde de carbone de la glace se retrouve dans l'atmosphère, déjà composée à 95% de CO₂. Sur Terre, seul 0,4% de l'atmosphère contient du CO₂.

Roger Phillips, le géophysicien et auteur principal de l'étude explique qu'au total "aujourd'hui, la moitié du CO₂ de Mars se trouve sous forme de glace carbonique piégée au pôle sud et

l'autre moitié est dans l'atmosphère". Il poursuit : "A certaines autres périodes, la quasi totalité de ce CO₂ peut-être gelé ou sous forme gazeuse dans l'atmosphère", rapporte Sciences et Avenir. Tout dépend de l'axe de rotation de Mars, plus ou moins incliné et donc chauffant plus ou moins le pôle sud.

Si le volume du CO₂ de l'atmosphère martienne augmente, les vents se feront plus puissants et entraîneront plus de tempêtes de poussière et également une densité plus importante. Avec une augmentation de la densité de l'atmosphère, les zones où l'eau peut conserver son état liquide seront-elles aussi plus importantes.

1 an après la marée noire, BP contre-attaque

Un an après l'explosion de la plateforme pétrolière exploitée par le géant BP, et alors que les côtes américaines portent encore les stigmates de cette catastrophe, le groupe attaque en justice trois de ses sous-traitants. Le 20 avril 2010, la plateforme pétrolière exploitée par le groupe BP explosait. Dans ce désastre écologique, onze personnes ont trouvé la mort et des centaines de millions de litres d'hydrocarbures se sont répandus dans le Golfe du Mexique. De très nombreuses plaintes ont été adressées au groupe britannique et, depuis un an, 24 milliards de dollars d'actifs ont été cédés pour pouvoir faire face aux dépenses juridiques liées à la catastrophe. Le géant pétrolier s'est engagé à verser un milliard de dollars de façon à "accélérer les travaux de réhabilitation des côtes" du Golfe du Mexique a annoncé aujourd'hui le ministère de la justice américain. L'AFP rapporte également que le ministère a déclaré que, si "cet accord phare [allait] permettre de lancer la réhabilitation des côtes, des marais et de toute la faune du golfe détériorés par la marée noire", cet "accord n'aura aucune incidence sur la facture finale que BP devra régler". Si BP a reçu "une myriade de plaintes" et que de nombreuses poursuites ont été engagées contre le groupe, celui-ci a contre-attaqué en engageant des poursuites contre trois de ses sous-traitants. En effet, le géant britannique estime que les sociétés Halliburton, Transocean et Cameron International sont, chacune à leur niveau, responsables de l'explosion de la plateforme. Halliburton était chargée du coffrage en ciment du puits qui, d'après un rapport officiel, a été jugé défectueux. La société n'aurait pas détecté à temps le problème alors que "des signes que des hydrocarbures s'échappaient dans le puits" auraient dû être signalés. Transocean qui a livré la plateforme est accusé de négligence, celle-ci ayant été jugée "inadaptée" à une activité en mer par BP. Enfin, Cameron International avait la responsabilité d'un système de prévention anti-explosion ainsi que sa maintenance. BP estime que "cette conduite négligente" est une "cause partielle ou totale de l'explosion et de la marée noire". Plus de 1.700 kilomètres de zones marécageuses et de plages ont été touchés par la pire marée noire qu'aient connu les Etats-Unis. De plus, 6.000 oiseaux sont morts et 2.000 personnes continuent encore de nettoyer les côtes. Le gouverneur de Louisiane indique qu'à l'heure actuelle, 500 kilomètres de côtes restent maculées de pétrole, rapporte Le Monde.

Gaz de schiste : vers des forages expérimentaux ?

Un pré-rapport sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des gaz de schiste, demandé début février par Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, et Eric Besson, ministre de l'Energie, est favorable à la poursuite des travaux de recherche et d'exploration, et plaide pour des forages expérimentaux. Cependant, il devra y avoir un contrôle très strict. "Il serait dommageable, pour l'économie et pour l'emploi, que notre pays aille jusqu'à s'interdire (...) de disposer d'une évaluation approfondie de la richesse potentielle" de ces gisements, indiquent les auteurs du pré-rapport, cités par Le Monde, avant d'ajouter : "Mais pour ce faire, il est indispensable de réaliser des travaux de recherche et des tests d'exploration". Des travaux qui devront impérativement être assortis d'un "encadrement strict". Ils recommandent alors la création d'un Comité scientifique national composé d'experts du BRGM, service géologique national, de l'Ifpen, Institut des énergies nouvelles, et de l'Ineris, Institut national de l'environnement industriel et des risques, explique le quotidien. Selon Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, le rapport indique qu'"il y a besoin de beaucoup de travaux complémentaires avant de conclure dans un sens ou dans l'autre". Les auteurs du pré-rapport citent quatre conditions qui doivent être "impérativement satisfaites" avant l'exploration des gaz de schiste, extraits grâce à des forages horizontaux qui fracturent la roche en injectant d'énormes quantités d'eau et de produits chimiques il faut une bonne connaissance de la géologie et de l'hydrogéologie locales, utiliser les meilleures technologies disponibles, encadrer strictement au niveau juridique et technique les travaux de recherche et effectuer des contrôles rigoureux. Le 13 avril dernier, le Premier ministre François Fillon a annoncé qu'il comptait annuler les permis d'exploration accordés ces trois dernières années. La raison à ce revirement ? La colère et les vives critiques des écologistes qui se mobilisent depuis plusieurs semaines.

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

MOTS-CROISÉS

Invention d'Arthur Wynne

Secteur Jeux/Jouets

Date 1913



En 1913, un journaliste du New York World, Arthur Wayne, se vit demander par son éditeur de créer un nouveau divertissement pour la rubrique "fun" de l'édition du dimanche. Se remémorant un jeu de son enfance, dans lequel il fallait aligner des mots sur une grille, il mit au point le "word-cross". Le principal changement qu'il apporta fut de donner des indices pour trouver le mot plutôt que de donner le mot directement. La première grille de mots-croisés fut ainsi publiée le 21 décembre 1913. Elle avait la forme d'un losange et le premier mot, "FUN", y était déjà disposé.

Horaires des prières		
Annaba	Alger	Tlemçen
Fadjr : 4h00	Fadjr : 4h20	Fadjr : 4h43
Dohr : 12h28	Dohr : 12h47	Dohr : 13h04
Asr : 16h12	Asr : 16h31	Asr : 16h46
Maghreb : 19h12	Maghreb : 19h30	Maghreb : 19h46
Icha : 20h44	Icha : 21h02	Icha : 21h17

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
07.77.10.49.42
05.50.18.37.57

LEURS MÉDECINS QUALIFIENT L'INITIATIVE DE « SOULAGEMENT »

Hikma Pharm au chevet des enfants cancéreux

C'est dans une ambiance familiale que les enfants cancéreux, hospitalisés dans le service de pédiatrie du CHU de Béni Messous, ont reçu la visite de membres du Groupe Hikma Pharm au cours de la semaine dernière

PAR AHMED BOUARABA

Le groupe multinational pharmaceutique jordanien a organisé une visite au profit des enfants atteints du cancer afin de leur remettre des cadeaux et des jouets. L'animation de cette journée était particulière puisque, outre la présence des employés de Hikma, il y avait également des clowns et un magicien.

L'évènement, organisé par Hikma Pharm Algérie filiale algérienne du groupe, « est une tradition pour le groupe. Chaque année Hikma organise une journée de volontariat dans les 49 pays où il est installé. L'opération, qui débute à 14h, entre dans le cadre des responsabilités sociales de notre entreprise », a indiqué le docteur Saïd Henine administration manager de Hikma Pharma Algeria, abordé au CHU de Béni Messous. Notre interlocu-



Le groupe Hikma Pharm.

teur précise que la filiale avait pour habitude de célébrer cette journée au CPMC Mustapha-Bacha. « Cette année en nous rendant au service de pédiatrie du CHU Béni Messous nous avons voulu faire bénéficier d'autres enfants atteints de cancer », nous explique-t-il. Les petits malades en compagnie de leurs parents, étaient très heureux et surtout impatients d'ouvrir leurs cadeaux. « J'aime les clowns », dira Wahid, originaire de Beni Slimane de Médéa. « Moi j'adore les magiciens » lance en souriant Sana. Par ailleurs, il convient de noter que les enfants étaient de différents âges et même des adolescents cancéreux étaient présents dans la salle agreablement décorée par les employés de Hikma. Ainsi, les cadeaux

offerts, a-t-on constaté sur place, étaient bien sélectionnés en rapport avec l'âge et le sexe de chacun des petits malades. Pour ce qui est de l'avis des responsables du CHU, à l'image de Linda Henda, responsable des loisirs éducatifs dans le service de pédiatrie, « c'est un soulagement pour les enfants. En créant cette joie, ils oublient leurs maux ». « C'est une très bonne initiative. Ces anges aiment le contact avec les gens. Même ceux qui subissent la chimiothérapie ont tenu à être présents » a expliqué, de son côté, Nora Abdelhak, enseignante au Centre hospitalo-universitaire de Béni Messous. « Merci Hikma », a-t-elle dit, les larmes au yeux.

A. B.

HASSAN YEBDA :

«Les Verts n'iront pas au Maroc pour perdre»

L'international algérien et titulaire du club italien de Naples, Hassan Yebda, a affirmé hier que les Verts iront au Maroc pour ne pas perdre après la victoire de l'équipe nationale (1-0) contre le onze marocain. "Il y a beaucoup de ferveur et d'enthousiasme autour de la sélection nationale. Nous irons là-bas (au Maroc) pour donner le meilleur de nous-mêmes, mais nous n'y allons pas pour perdre!", s'est exclamé Yebda, dans un entretien au site Foot Mercato. A une question sur le parcours des Fennecs de la sélection d'Algérie dans ces éliminatoires de la CAN, Yebda a expliqué qu'"on a fait un mauvais départ en faisant des matches nuls à domicile contre le Rwanda et la Tanzanie. Ensuite, nous avons perdu en Centrafrique dans des conditions un peu difficiles. En plus il manquait énormé-

ment de joueurs. Contre le Maroc, ils sont tous revenus et nous étions en forme, ce qui nous a permis de les battre (1-0). Maintenant, il y a un match retour là-bas et il sera déterminant»

Par ailleurs, le joueur napolitain a affirmé à propos du parcours de son équipe en championnat italien, après la défaite face au Milan AC qu'il restait "encore cinq matches", ajoutant qu'on va déjà tenter de s'assurer une place en Ligue des Champions". Sur sa carrière européenne, le meneur de jeu des Verts a précisé qu'"au Benfica (en 2008/2009), on a fini troisième après avoir été premier au mois de janvier mais ça reste une belle année, je ne regrette rien. Aujourd'hui, avec Naples c'est pareil. Toute cette réussite est due aux gens qui m'entourent ainsi qu'aux supporters".

Interrogé sur les motivations qui l'ont poussé à choisir le club italien de Naples, Yebda a dit avoir "reçu d'autres propositions en Italie", ajoutant que "j'ai bien senti ce club (Naples). J'ai demandé à Rui Costa (le directeur sportif du Benfica) et il m'a conseillé d'aller à Naples. En plus ça fait très longtemps que l'équipe n'a plus remporté le championnat, donc je me suis dit qu'il y avait quelque chose de beau à faire ici".

Très Libre

VERS LA LIBÉRATION TOTALE DU JOURNALISME EN ALGÉRIE

DORÉNAVANT ON POURRA LIRE CE QU'ON VEUT!

LE SPORT SURTOUT!



Sidou

sidou@lemidi-dz.com

FORTES PRÉCIPITATIONS À LAGHOUAT

Un mort et des routes coupées

Une personne a trouvé la mort suite à de fortes précipitations qui se sont abattues durant les dernières 48 heures sur les différentes régions de la wilaya de Laghouat et plusieurs tronçons routiers ont été coupés à la circulation, a-t-on appris hier auprès de la Protection civile. La victime (32 ans) a été emportée par les crues de Oued Bellouta, commune de Sidi Bouzid, a indiqué la même source. Plusieurs interventions ont été effectuées par les services de la Protection civile qui ont procédé au sauvetage de six personnes à travers les différentes régions de la wilaya, et prêter main forte à des familles qui ont vu leurs habitations inondées, notamment au niveau de la commune d'Aflou.

Des vents violents accompagnés de grêles ont causé des dégradations dans certains axes routiers et des coupures dans d'autres voies de circulation, notamment au niveau de la RN-23 et les chemins de wilayas (CW)-21 et 22. Les intempéries ont également endommagé des arbres fruitiers et des cultures dans la région d'Aflou, a-t-on déploré.